42e ANNÉE (5e SÉRIE) — N° 13 — 26 MARS 1925

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète	23 fr.
	Édition partielle	13 fr.		Édition partielle	17 fr.

L'édition **complète** comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition **partielle** n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* : pour l'Étranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. Saint Jean Damascène, 193. — II. M. Gonzague Truc, 195. — III. Maine de Biran, 198. — IV. Cosmogonies, 199 ; relativité philosophique, 200. — V. Sociétés animales, 200 ; Auguste Comte, 201 ; pangermanistes, 202 ; Emerson, 203. — VI. Nationalisme, 203 ; la misère des nations ; l'avenir de la France ; luttes de l'Eglise ; Société des Nations, 204. — VII. Georges Victor-Hugo, 205.

Questions de science ecclésiastique. — A quelles conditions peut-on dire la messe pour des excommuniés ? 205. — Celui qui donne des honoraires de messes peut-il exiger que le célébrant les emploie à des œuvres déterminées ? 206. — Comment revalider un mariage contracté devant le prêtre seul, sans les deux témoins requis ? 206.

Liturgie. — Consultations diverses, 207.

PRÉDICATION

Il n'y en a pas dans le présent n°.

PETIT COURRIER

Q. — Je m'apprête à prêcher une retraite de trois jours à des jeunes filles d'un pensionnat dirigé par des religieuses. Quel auteur me conseillez-vous ?

R. — Millot, *Retraite de jeunes filles*, 7 f. ; *Retraite d'enfants de Marie*, 7 f. Taqui ; — Toublan, *Les Vertus enseignées aux jeunes filles*, 4 f., Lethielleux ; — et voir aussi les nombreux ouvrages de ce genre annoncés ici avec une caractéristique qui vous permette de faire votre choix.

Q. — Prière de m'indiquer un livre, ou traité ou brochure pour jeunes gens de 18 à 20 ans leur disant la nécessité, l'efficacité de se faire diriger dans leurs études, vocation, avenir, etc.

R. — Guibert, *A l'entrée de la vie*, 3 f. ; *Conseils sur la vocation*, 2 f 50, Paris, de Gigord ; — Rouzic, *La Vocation*, 2 f. ; *L'Elite, son rôle*, 2 f., Lethielleux.

Q. — 1° L'*Ami* pourrait-il indiquer une œuvre fonctionnant actuellement où les prêtres trouveraient, moyennant redevance, les ouvrages un peu spéciaux nécessaires à la préparation des conférences ?

2° Prière à l'*Ami* d'indiquer les meilleurs Cours de littérature actuellement en usage.

R. — Ad I. Nous avons déjà indiqué plusieurs fois la Bibliothèque centrale d'Etude, 52, avenue de Breteuil, Paris 7e.

Ad II Vous serez complètement renseigné par *Le livre scolaire catholique*, de Labelle, Portebœuf et Quilici, in-12 de 140 p., 5 f., Paris, Bloud et Gay, qui étudie tous les livres catholiques correspondant aux programmes de l'enseignement primaire et secondaire.

Q. — Connaîtriez-vous quelques brochures ou articles de revues pour aider à traiter cette conférence : « Devoirs des nations colonisatrices » ?

R. — Vous trouverez des éléments de solution dans les pages que le P. Sortais donne à la Morale sociale et la Morale internationale dans la nouvelle édition de son *Traité de Morale*, annoncée ici l'autre jour (couv. du 13 nov., p. 230), in-8, 15 f., Lethielleux.

Q. — N'abuserais-je pas de votre bonté en vous priant de m'indiquer des allocutions pour la bénédiction d'une bannière de Société de gymnastique, de chant, etc. ?

R. — Vous trouverez les meilleurs éléments d'allocutions *morales* dans les opuscules de M. Rouzic, *Se connaître, Se perfectionner, Se vaincre, Se dévouer, La Distinction, Respect humain et fierté chrétienne*, à 2 f. l'un, Lethielleux ; — Guibert, *Le Caractère*, 3 f., de Gigord ; — excellents modèles dans Portehault, *Nos réunions, Causeries à des jeunes gens*, 7 f., Lethielleux. — Voir ce que nous avons dit l'an dernier de Rouzic, *Pour être un caractère*, 7 f., Lethielleux ; antérieurement, de *Vertus guerrières*, du capitaine Z., 7 f., Paris,

HORLOGERIE - BIJOUTERIE. ORFÈVRERIE

Montres, Garnitures de Cheminée, Réveils, Médailles, Chaînes, Couverts de Table, etc.

Catalogue franco sur demande aux **Etablissements E. MUGLER Fils**, Valence (Drôme) R.C. Romans 313, qui accorderont aux lecteurs de l'*Ami* **toutes facilités** et **conditions spéciales** avec **crédit** au gré du client.

VITRAUX D'ART

Charles CHAMPIGNEULLE

96, rue N.-D.-des-Champs, PARIS (VI^e^)

REPRÉSENTANT. MAQUETTES, CATALOGUES SUR DEMANDE

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIERE MINUTE

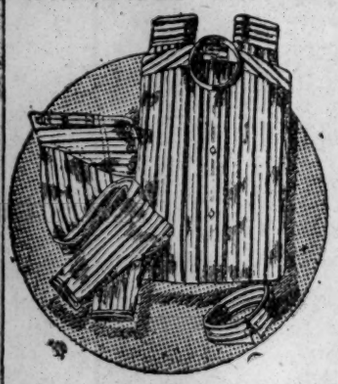

pour consulter le **Catalogue d'Eté** de chemises, caleçons, gilets, etc., qui vous sera adressé **GRATIS** et **FRANCO** sur demande, par la Manufacture de la

Chemiserie Modèle

à ELBEUF (Seine-Inf^re^), la seule usine vendant directement de la chemise de coupe absolument chemisier.

PRIX MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS

MARALIMENT

Régénérateur de la Vie

de l'Abbé A. SEBIRE

(Ancien Aumonier de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville)

A base d'algues marines alimentaires et de légumineuses préparées.

Fait GROSSIR rapidement et considérablement

Salut des Désespérés !

Fait **ENGRAISSER**

les **TUBERCULEUX**

tous les **AMAIGRIS**

Ce produit doit être adopté comme base alimentaire ou suralimentaire par tous les malades sans exception, et pour se maintenir en bonne santé.

GOÛT exquis, ne revient qu'à 0 fr. 16 le potage. — Remplace : viande, poisson, *huile de foie de morue*, œufs, et tous les reconstituants.

Convient à tous : *Malades, Vieillards, Enfants, Nourrices, etc.*, chasse les maladies en régénérant l'organisme et assure la longévité. — Ne contient ni chocolat, ni cacao, ni phosphates chimiques, ni sucre ; ces produits sont échauffants et parfois nuisibles à la santé.

Paquet pour 40 potages **6.50**, *franco* **8.20**
Cure complète, 6 paquets **37.»** — **38.85**

Quelque maladie que vous ayez, vous devez nous demander **GRATIS et FRANCO** la Notice, attestations et tous documents. Ecrire aux LABORATOIRES MARINS, 191, faub. St-Antoine, PARIS

VINS DE MESSE

CAVES DES PRÉMONTRÉS

S'adresser à M. YVRARD

Abbaye St-Michel-de-Frigolet, par Tarascon (Bouches-du-Rhône).

ASTHMATIQUE GUÉRI *en 1 MOIS*

contre toute espérance, indique Méthode gratis

Ecr. : B. DALICHOUX. 27, rue V. Hugo, BOIS-COLOMBES (Seine).

ENGRAIS DEROME

BAVAY (Nord)

Registre du Comm^ce^ d'Avesnes-s-Helpe N° inscript. 262

HARMONIUMS ALEXANDRE ROUSSEAU

Modèles d'Eglises, clavier transpositeur.
Modèles portatifs pour écoles et missions.

GILBERT. Mon^fon^ en 1840. Médaille d'or Exposit^n^ Univ^lle^ 1900. — R. C. Seine 47.865

— 115-113, RUE DE VAUGIRARD, PARIS — Succ^le^ : 1, RUE MADAME (S^t^-SULPICE)

PIANOS GILBERT à cordes croisées

SANS INTERMEDIAIRES

DIRECTEMENT DE LA MANUFACTURE A L'ACHETEUR

Orfèvrerie
Chasublerie
Bronzes, etc.

Maison TRIOULLIER Frères
Fondée en 1580
La plus ancienne
Maison française

A. MONTAGNIER Succ^r^

24, rue de Grenelle, PARIS VII^e^

Envoi de Catalogues sur demande

Etude de dessins et de devis sans frais

R. C. 72.345

Crêpe TETRA

pour

PANSEMENTS, VARICES, RHUMATISMES, ETC.

EXIGEZ cette MARQUE

En vente partout

GROS : Société Française des Tissus TÉTRA
12, Rue de Hanovre, PARIS-2^e^
R. C. Seine 101.853

VINS DE BORDEAUX

GAUDRAP & C^o^ 21, Rue Borie, 21 — BORDEAUX —

MAISON RECOMMANDÉE

Vin blanc de Messe **SAINTE-CROIX-DU-MONT** (vin liturgique légitime).

— Envoi gratis du Catalogue sur simple demande —

R. C. Bordeaux 18.250 A.

LIBRAIRIE **René GIARD** 2 Rue Royale LILLE

ACHÈTE au maximum de leur valeur toutes bibliothèques & lots de livres de théologie, patrologie littérature etc. fins d'éditions.

Catalogue périodique gratuit

LANGRES. — Imprimerie de L'AMI DU CLERGÉ

42e ANNÉE (5e SÉRIE) — N° 13 — 26 MARS 1925

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Prélat de la Maison de Sa Sainteté, Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète	22 fr.
	Édition partielle	12 fr.		Édition partielle	17 fr.

L'édition **complète** comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition **partielle** n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* : pour l'Étranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. Saint Jean Damascène, 193. — II. M. Gonzague Truc, 195. — III. Maine de Biran, 198. — IV. Cosmogonies, 199 ; relativité philosophique, 200. — V. Sociétés animales, 200 ; Auguste Comte, 201 ; pangermanistes, 202 ; Emerson, 203. — VI. Nationalisme, 203 ; la misère des nations ; l'avenir de la France ; luttes de l'Eglise ; Société des Nations, 204. — VII. Georges Victor-Hugo, 205.

Questions de science ecclésiastique. — A quelles conditions peut-on dire la messe pour des excommuniés ? 205. — Celui qui donne des honoraires de messes peut-il exiger que le célébrant les emploie à des œuvres déterminées ? 206. — Comment revalider un mariage contracté devant le prêtre seul, sans les deux témoins requis ? 206.

Liturgie. — Consultations diverses, 207.

PRÉDICATION

Il n'y en a pas dans le présent n°.

PETIT COURRIER

Q. — Je m'apprête à prêcher une retraite de trois jours à des jeunes filles d'un pensionnat dirigé par des religieuses. Quel auteur me conseillez-vous ?

R. — Millot, *Retraite de jeunes filles*, 7 f. ; *Retraite d'enfants de Marie*, 7 f. Téqui ; — Toublan, *Les Vertus enseignées aux jeunes filles*, 4 f., Lethielleux ; — et voir aussi les nombreux ouvrages de ce genre annoncés ici avec une caractéristique qui vous permette de faire votre choix.

Q. — Prière de m'indiquer un livre, ou traité ou brochure pour jeunes gens de 18 à 20 ans leur disant la nécessité, l'efficacité de se faire diriger dans leurs études, vocation, avenir, etc.

R. — Guibert, *A l'entrée de la vie*, 3 f. ; *Conseils sur la vocation*, 2 f 50, Paris, de Gigord ; — Rouzic, *La Vocation*, 2 f. ; *L'Elite, son rôle*, 2 f., Lethielleux.

Q. — 1° L'*Ami* pourrait-il indiquer une œuvre fonctionnant actuellement où les prêtres trouveraient, moyennant redevance, les ouvrages un peu spéciaux nécessaires à la préparation des conférences ?

2° Prière à l'*Ami* d'indiquer les meilleurs Cours de littérature actuellement en usage.

R. — Ad I. Nous avons déjà indiqué plusieurs fois la Bibliothèque centrale d'Etude, 52, avenue de Breteuil, Paris 7e.

Ad II Vous serez complètement renseigné par *Le livre scolaire catholique*, de Labelle, Portebœuf et Quilici, in-12 de 140 p., 5 f., Paris, Bloud et Gay, qui étudie tous les livres catholiques correspondant aux programmes de l'enseignement primaire et secondaire.

Q. — Connaîtriez-vous quelques brochures ou articles de revues pour aider à traiter cette conférence : « Devoirs des nations colonisatrices » ?

R. — Vous trouverez des éléments de solution dans les pages que le P. Sortais donne à la Morale sociale et la Morale internationale dans la nouvelle édition de son *Traité de Morale*, annoncée ici l'autre jour (couv. du 13 nov., p. 230), in-8, 15 f., Lethielleux.

Q. — N'abuserais-je pas de votre bonté en vous priant de m'indiquer des allocutions pour la bénédiction d'une bannière de Société de gymnastique, de chant, etc. ?

R. — Vous trouverez les meilleurs éléments d'allocutions *morales* dans les opuscules de M. Rouzic, *Se connaître, Se perfectionner, Se vaincre, Se dévouer, La Distinction, Respect humain et fierté chrétienne*, à 2 f. l'un, Lethielleux ; — Guibert, *Le Caractère*, 3 f., de Gigord ; — excellents modèles dans Portehault, *Nos réunions, Causeries à des jeunes gens*, 7 f., Lethielleux. — Voir ce que nous avons dit l'an dernier de Rouzic, *Pour être un caractère*, 7 f., Lethielleux ; antérieurement, de *Vertus guerrières*, du capitaine Z., 7 f., Paris,

Payot ; Vuillermet, *Soyez des hommes*, 7 f., Lethielleux ; P. Janin. *Conseils aux jeunes gens de France après la Victoire*, 7 f. 50, Perrin.

Q. — Où trouver les ouvrages du général Ambert ?

R. — Edités les uns chez Mame, d'autres chez Bloud, d'autres chez Dentu, chez Plon, chez Baudoin.

Q. — Pourriez-vous me dire quel est l'éditeur de la collection *L'Art et les Saints* ? On l'a égaré.

R. — H. Laurens, 6, rue de Tournon, Paris 6e ; 3 f. le vol. broché, 5 f. relié ; seize volumes parus (S. Louis, Antoine, Martin, Michel, Nicolas, Hubert, Georges, Pierre, Paul, Yves ; Sainte Cécile, Lucie, Geneviève, Catherine de Sienne, Cath. d'Alexandrie, Thérèse).

Page 58 : *Petit Manuel d'installation de la lumière électrique*, par H.-B. de Laqueuille, 5e édit. 1925, in-16 de 94 p., avec 45 fig., 3 f. 50 ; Librairie centrale des Sciences, Girardot et Cie, 27, quai des Grands-Augustins, Paris 6e.

— Page 46 : *S. Véran, évêque de Cavaillon*, par l'abbé Ciavatty, broch. in-12 de 64 p., franco 1 f. 25 ; chez M. le Curé de St-Véran, par St-Marcellin (Isère).

— Page 38 : Les deux ouvrages du P. Crasset (et non Grasset), *La douce et sainte mort*, et *Méditations sur la Passion* (2 vol.) sont encore en vente chez Gabalda, et chez M. l'abbé Deman, aumônier, 24, rue des Pierres, à Dunkerque, au prix (franco) de 4 fr. le premier et 6 fr. les *Méditations*.

— Page 38 : Un abonné nous écrit : « J'ai devant moi une relique de sainte Hortense, avec les papiers à l'appui, où je lis :... *Recognovimus sacras particulas ex ossibus Sanctæ Ortensiæ* (sans H) Signé : Card. Pompili. » En s'adressant à la Custodie des reliques, 13, via della Pigna, Rome, on serait sans doute renseigné sur ladite Sainte.

— *Ami* du 22 janvier, p. 54 : « Dans cet immuable Orient,... les invités aux noces jettent du riz... » Cela se fait aussi en Occident. En Angleterre, aux noces, à la sortie de l'église on jette du riz aux époux. Cela se fait aux églises catholiques comme aux églises protestantes. Pourquoi pas ?

Souvent, passant devant une porte d'église, vous voyez sur le pavé du riz répandu que les moineaux picorent, avides. Ces « oiseaux du ciel » prennent part à leur manière au festin des noces.

Mgr Dadolle. **Le Mois de Marie.** — In-12 de 280 p., 8 f. — Paris, Gabalda.

Réédition : VIIIe mille. C'est le plus beau des *Mois de Marie*, non pas celui qui se prête le mieux aux lectures aux fidèles, mais le plus solide, le plus riche de théologie non moins que d'éloquence, une œuvre d'art, de science et de ferveur, une vraie Somme mariale où sont traités les grands mystères de la Sainte Vierge et où se trouve magistralement exposé le rôle de Marie dans l'économie de la Rédemption.

Leçons de Liturgie à l'usage des Séminaires. Tome III. *Le Cérémonial*, par L. Hébert, prof. au Grand Séminaire de Coutances. — In-8 écu de 360 p., 7 f. 50. — Paris, Baston, Berche et Pagis.

Les deux premiers volumes de ces *Leçons* traitaient, le t. I, du Bréviaire et du Rituel, le t. II, du Missel. Ils ont reçu un accueil enthousiaste dans nos Séminaires. L'auteur comptait d'abord s'en tenir là. Mais de tous côtés on l'a pressé de les compléter par un *Cérémonial*. Voilà qui est fait, et de main de maître, de main de professeur qui sait le prix de la clarté et de la brièveté. M. Hébert a réalisé ce tour de force, de condenser en un volume maniable de 360 pages toutes les cérémonies dont un curé a besoin d'être au courant tout le long de l'année liturgique. Des fonctions pontificales il n'a retenu que les plus communes, celles qui se font d'ordinaire dans nos cathédrales ; il n'avait pas à exposer, par exemple, les rites de la consécration des églises. Mais quant aux cérémonies qui se font dans nos églises, petites ou grandes, sans l'évêque, toutes, celles des Offices ordinaires comme celles des Offices extraordinaires (Semaine Sainte, Cendres, Chandeleur, Rogations, etc.), toutes sont ici exposées intégralement.

Ce qu'on appréciera non moins que l'exposé technique des règles, ce sont les notions de symbolisme que M. Hébert a eu soin d'y ajouter. Les cérémonies sont un langage, le langage dont l'Eglise se sert pour dire à Dieu ses sentiments et pour entretenir la dévotion chez les fidèles. Il faut que les clercs soient initiés à ce langage, pour y initier à leur tour les fidèles, et pour mieux se pénétrer eux-mêmes des sentiments que l'Eglise veut qui soient les leurs dans l'accomplissement des rites.

Manuel de Philosophie, par le P. Lahr, S. J. — In-8 de 855 p., 28 f. — Paris, Beauchesne.

L'ancien *Cours de Philosophie* du P. Lahr, universellement connu et apprécié depuis une vingt-cinquaine d'années, a été réimprimé naguère en une XXIVe édition totalement refondue et surtout accrue, en 2 énormes vol. de 40 fr. Un confrère de l'auteur, le P. G. Picard, professeur à Jersey, a eu l'excellente idée d'en présenter un abrégé, le *Manuel* qui paraît aujourd'hui. Le P. Picard respecte l'ordre et la disposition des matières, conserve le texte même du P. Lahr partout où c'est possible, élague seulement certains développements et certaines questions, fort intéressantes en soi mais qui sont moins immédiatement en rapport avec la lettre des programmes du Baccalauréat (par exemple la Distinction d'Essence et d'*Esse*, la théorie de la Science divine...). Le *Manuel* sera le livre des candidats pressés ; les esprits désireux d'une formation philosophique plus complète continueront à rester familiers avec le *Cours*, auquel aussi bien le *Manuel* fait de fréquents renvois.

QUELQUES NOUVEAUTÉS MUSICALES

I. PLAIN CHANT. — **Paroissien Romain** *contenant la Messe et l'Office* (in 12 de 1750 p., broché 18 f. ; relié toile, tranche rouge, 23 f. ; Paris et Tournai, Desclée, 1924). — Dans ce *Paroissien* nouveau nous avons le plain chant de l'édition Vaticane transcrit en notation musicale moderne sans transposition par les soins et avec les signes rythmiques de l'école de dom Mocquereau. Le volume renferme tous les chants que l'on peut avoir à exécuter à la Messe et aux Vêpres des dimanches et des fêtes. Il y ajoute les Matines et Laudes de Noël (selon les livres de Solesmes), de la Semaine Sainte et des Morts. Un appendice contient des chants latins pour les bénédictions du St-Sacrement et pour différentes circonstances. Par contre, on ne trouve pas ici le chant des Petites Heures. C'est donc le *Paroissien* des fidèles plutôt que celui des clercs et des prêtres.

La légitimité (et l'utilité dans certains milieux) d'une transcription musicale des neumes du plain chant ne fait aucun doute. Ce n'est toutefois qu'un pis-aller. Les inconvénients sont à peu près ceux qui sont inhérents à toute traduction. Ici les transcripteurs ont introduit leurs « signes rythmiques, » que n'imposent ni la critique des textes, ni la théorie musicale du rythme ; ils ont donné, parfois dans la même portée, de notes isolées ou de neumes identiques, des transcriptions musicales différentes qui ne se justifient que par des vues systématiques. Les théories de dom Mocquereau et les travaux pratiques qui s'en inspirent sont actuellement, surtout dans les pays de langue française, l'objet d'un engouement, à notre avis, excessif. Si l'obéissance le leur permet, nous conseillons à nos confrères de rester sur la réserve. Des travaux sont en cours, même chez les Bénédictins, qui conduiront sans doute à une interprétation rythmique basée sur des principes tout à fait différents. En attendant, on peut parfaitement se contenter des règles d'interprétation formulées par la préface de l'édition typique Vaticane. A ce propos, il y a lieu de regretter très vivement que, depuis quelques années, les éditions de plain chant sorties de la maison Desclée omettent de publier cette préface, — la seule norme officielle d'interprétation

(Voir la suite p. 74).

Comm. Dott.
Andrea AMICI.

Déclaration d'un médecin du Saint-Siège

Il serait vain de commenter les déclarations si nettes, si précises, que M. le Commandeur Andréa Amici, l'illustre médecin du Saint-Siège, a faites sur les Pilules Pink.

Ces déclarations venant à l'appui de celles qui furent déjà faites par l'illustre Dr Lapponi, médecin de Sa Sainteté Pie X, affirment éloquemment les puissantes vertus thérapeutiques des Pilules Pink contre les affections consécutives à l'appauvrissement du sang et à l'affaiblissement du système nerveux :

« J'ai fait, il y a plusieurs années, usage des Pilules Pink dit le Commandeur Andréa Amici, et les ai toujours trouvées efficaces dans toutes les affections dues à l'appauvrissement du système nerveux, anémie et neurasthénie, maux d'estomac, troubles de la croissance. Il ne manque pas de reconstituants, mais aucun ne manifeste une efficacité supérieure à celle des Pilules Pink »

Il n'est pas douteux que l'intervention des Pilules Pink ne produise toujours les effets les plus salutaires, chaque fois que l'on se trouve en présence d'un des cas énumérés par M. le Commandeur Andréa Amici.

Les Pilules Pink possèdent, en effet, à un très haut degré, le pouvoir de régénérer le sang et les forces nerveuses et de stimuler toutes les fonctions de l'organisme.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phcie P. Barret, 23, rue Ballu. Paris. 4 fr 50 la boîte, 24 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 60 de timbre-taxe par boîte.

La constipation empoisonne le sang

La SCAVULINE guérit la constipation

Toute personne constipée, du fait qu'elle ne va pas journellement à la selle, s'empoisonne. Notre intestin est journellement exposé aux pires souillures. Il faut qu'il soit nettoyé tous les jours. Les résidus de la nutrition, s'ils ne sont pas évacués, empoisonnent le sang. Cet empoisonnement se manifeste par les éruptions, les rougeurs, les furoncles, l'eczéma et ensuite par des affections plus profondes et plus graves. La Scavuline guérit la constipation d'une façon durable.

On trouve la Scavuline dans toutes les Pharmacies et au dépôt, Pharmacie Barret, 23, rue Ballu, Paris 3 fr. la boite pour nombreuses purgations, plus 0 fr. 30 de taxe par boite.

POUR LE VIN DE MESSE

s'adresser R. C. Largentière 1.699

aux PÈRES TRAPPISTES

de N.-D. des Neiges, par LA BASTIDE (Lozère)

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

GEORGES JANIN, peintre-verrier

près l'église St-Pierre à NANCY (Meurthe-et-Moselle)

La plus importante MAISON de la Région de l'Est.

Fondée en 1835

Agréée par la Commission des Monuments historiques, — par la Coopérative de Reconstruction des Eglises. Fournisseur des Missions Etrangères — Etudes sans frais —

LISEZ CECI

Mme L. MARQUIS, directrice de l'Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève, fondé en 1884, 2, rue Peclet, à BESANÇON, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie et Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res Communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.

R. C. Besançon 1.552

GRIPPE
TOUX
CATARRHES
GOUTTES LIVONIENNES

TROUETTE-PERRET

R. C. (Seine) 54002

MARBRERIE RELIGIEUSE

Autels
Rétables
Chaires
Ex-Votos
Colonnes
Revêtements,
etc.

TAILLE de PIERRE

pour la construction
moellons,
socles,
cordons,
marches, perrons, taille en élévation, etc.

DALLAGES

pierre
marbre
granit

SCULPTURE

décorative
et
artistique.

RÉFÉRENCES :
Basiliques de **FOURVIÈRE** et de **LOURDES**

SOCIÉTÉ des MARBRES, PIERRES et GRANITS

Anonyme au Capital de 6.000.000 fr.

11, Quai des Brotteaux — LYON

Téléph. Vaudrey 20.62 — Télégr MARBEPIERRE, LYON

Ateliers de marbrerie : Lyon, Buxy et Molinges. — Scieries de marbre : Grenoble et Molinges. — Carrières de pierres : Buxy, Colombier, Rocheret. — Carrières de marbres : Jura, Pyrénées, Italie. —

Note. — *La* Société des Marbres, Pierres et Granits *n'a pas de catalogue, mais elle établira sur demande des* **dessins** *et* **devis** *d'après indications.*

N° 206

N° 206. — **CHASUBLE** forme moyen âge, Croix forme française formée par riche et large galon lampas. Chiffre brodé soie. Doublure satinette. Se fait en toutes nuances sur fond damas ou satin Prix . . . . . *Frs* 600

N° 207

N° 207. — **CHASUBLE** grande forme moyen âge, sur damas ou satin bonne qualité, en toutes nuances. Croix de St-André en broderie soie. Chiffre brodé soie sur contre-fonds. Doublure satinette. Prix . . . . . *Frs* 900
Cette même chasuble avec Croix de St-André formée par un riche et large galon lampas soie, dessin moyen âge. Prix : *Frs* 600

CALICES

N° 208

N° 208. — Haut. 0m18, avec sujet Calvaire gravé en taille douce sur le pied. Au nœud, inscription : *Hic est filius meus dilectus*. En vermeil, poids 470 grammes. Prix. . . . . *Frs* 1.170

N° 209. — Haut. 0m185, avec croix en ciselure ramolayée sur le pied. En vermeil, poids 390 gr. Prix. . . . . *Frs* 790
Même modèle, plus simple et plus léger. Hauteur 0m17. En vermeil, poids 300 gr. Prix. . . . . *Frs* 540

N° 209 *bis*. — Même modèle que le N° 209, avec jolie course ciselée en vieil argent sur le pied et à la coupe. Hauteur 0m185. En vermeil, poids 390 gr. Prix. *Frs* 855

N° 209

Tous ces prix s'entendent pour les **CALICES** livrés avec la patène assortie en écrin, et franco d'emballage et de port pour toute la FRANCE. Pour l'ETRANGER et les colonies, port en sus des prix.

Adresser toutes les demandes à Maison P. VERMARE, 25, chemin de Francheville, LYON St-Irénée

Demander le **Catalogue illustré** *envoyé franco sur simple demande* (Compte Ch. Postaux 34.87 Lyon).

42e ANNÉE (5e série) — N° 13 — 26 MARS 1925

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Saint Jean Damascène. — II. M. Gonzague Truc. — III. Maine de Biran. — IV. Cosmogonies ; relativité philosophique. — V. Sociétés animales ; Auguste Comte ; pangermanistes ; Emerson. — VI. Nationalisme ; la misère des nations ; l'avenir de la France ; luttes de l'Eglise ; Société des Nations. — VII. Georges Victor-Hugo.

I. — *Echos d'Orient*, juin 1924, p. 137-161, étude critique, par le P. Jugie, sur la vie de S. Jean Damascène. Beaucoup d'obscurités, malaisées à dissiper. La première biographie du Saint a été écrite deux cents ans après sa mort, par un chrétien de Syrie ou de Palestine, en arabe. Elle est perdue. Nous n'en avons qu'une version grecque fortement amplifiée, œuvre du patriarche Jean VI de Jérusalem (mis à mort par les musulmans vers l'an 969). Peu à retenir de cette œuvre : « Les parcelles de vérité qu'elle charrie se réduisent à fort peu de chose. On peut les comparer aux rares paillettes qu'on rencontre en certains fleuves. Le reste est sorti d'une imagination arabe surchauffée par le soleil d'Orient. » Il faut se contenter de coordonner les données éparses dans les écrits du temps : elles permettent d'éclairer de quelques rayons les grandes lignes de cette vie.

Jean était de Damas, comme l'indique le surnom sous lequel il est connu. Un autre surnom encore qui lui a été donné, c'est celui de Chrysorrhoas, la rivière qui arrose Damas. Il tenait de son grand-père le nom de Mansour, et son père s'appelait Sergius. C'est Jean que les chroniqueurs arabes désignent sous le nom de Mansour ben Sarjoum, tandis qu'ils appellent son père Sarjoum ben Mansour. Les Mansour étaient une riche famille chrétienne de Damas. Le grand-père du Saint avait joué un rôle important lors de la prise de Damas par les fils du Prophète (30 août 634) : c'est lui qui aurait négocié et obtenu la capitulation honorable grâce à laquelle il put ramener à Antioche les restes de l'armée byzantine.

Sergius, le père du Saint, fut logothète général (ou chef du divan, selon la dénomination arabe) sous Abdel Melek (684-705), cinquième calife de la dynastie des Ommiades, et peut-être déjà sous ses prédécesseurs : charge qui consistait sans doute à être le chef civil et le représentant de la population chrétienne auprès du calife, et à percevoir les impôts pour le compte de ce dernier. Il était plein de charité pour les captifs chrétiens pris par les infidèles dans leurs expéditions incessantes contre l'Empire byzantin. Et c'est parmi ces captifs que Sergius aurait découvert, paraît-il, le précepteur à science universelle, un moine italien du nom de Cosmas, qui en peu de temps apprit à son fils, le jeune Jean, tout le cycle des connaissances d'alors.

Jean ne se destinait pas d'abord à la vie religieuse ni au sacerdoce. Il succéda à son père dans sa charge de chef du divan (à quelle date, on ne sait au juste ; certainement pas avant 690). Il aurait peut-être été élevé aussi à une charge plus haute, celle de premier conseiller, πρωτοσύμβουλος, quelque chose comme grand vizir.

A quelle époque quitta-t-il la cour pour la laure de St-Sabas ? Un passage des Actes du VIIe Concile œcuménique (Constantinople) nous fournit une donnée approximative :

> A l'exemple de l'évangéliste Matthieu, Jean abandonna tout pour suivre le Christ, considérant l'opprobre du Christ comme une richesse supérieure aux trésors de l'Arabie. Il préféra *être maltraité avec le peuple de Dieu* plutôt que de jouir des délices passagères du péché.

Donc c'est à l'occasion des persécutions musulmanes que Jean renonça au monde. Jusqu'à la fin du VIIIe siècle, les Ommiades avaient pratiqué une tolérance relative. C'est alors, au tournant du siècle, qu'ils inaugurent une politique de tracasseseries d'abord, puis de persécution violente : interdiction de l'élevage du porc en 694 ; confiscation de la cathédrale de Damas, transformée en mosquée (707) ; substitution de l'arabe au grec dans la comptabilité fiscale (711), mesure qui atteignait directement le logothète ; inhabilité des chrétiens aux hautes charges civiles ; prime aux apostats, exemptés de la capitation (717) ; enfin nombreuses exécutions capitales. C'est sûrement donc en 717, et peut-être dès 711, que Jean dut renoncer à ses fonctions.

C'est à la laure de St-Sabas qu'il passa le reste de sa vie. Il mourut probablement en 749. Il eut la consolation d'y recevoir son neveu, qui, entré en 734, demeura quinze ans sous sa direction et devint une des gloires du monachisme oriental, S. Etienne le Thaumaturge († 794). Jean était l'oracle non seulement de la laure où il enseignait la théologie, mais de tout le pays. De Palestine ou de Syrie, c'est à lui qu'on s'adressait quand il s'agissait de réfuter une hérésie, de composer un écrit doctrinal quelconque. Quand éclata la grande

controverse des images, le patriarche de Jérusalem fut heureux de le faire parler à sa place. Modèle d'humilité et d'obéissance, il voulait n'être que l'écho des anciens Pères et n'écrivait que sur un ordre formel, ordre de ses supérieurs ou de ses amis.

Il fut surtout un apôtre de l'union dans l'Eglise, de la paix, si chancelante déjà en Orient. Union « sur le roc de la foi, dans la tradition de l'Eglise. » Paix, malgré des divergences disciplinaires inévitables. Déjà l'on se battait sur la question de la durée du Carême, certains prétendant qu'elle devait être de huit semaines, d'autres, de sept : la dispute s'était envenimée au point que Jean la compare aux flots d'une mer en courroux :

> Je gémissais amèrement de voir que le bien servait d'instrument au péché pour produire la mort. Car, à quoi peut bien servir le jeûne à ceux qui le passent dans les querelles et les disputes... ? Le bien lui-même cesse d'être bien, si l'on n'y met le mode et la mesure... Il est bon de jeûner tout le jour ; mais celui qui ne mange pas ne doit pas juger celui qui mange... Augmenter le bien et s'abstenir de la violence... Qui nous donnera de faire de notre vie un jeûne continuel ? Mais autre chose est d'exhorter, autre chose de poser une loi. Contentons-nous, comme préceptes, de ceux que le Saint-Esprit a imposés. Que le plus parfait soit objet de conseil.

Les adjurations de Jean ont été vite oubliées. Aux siècles suivants, ce sera l'un des griefs perpétuellement rabâchés par les Grecs contre les Latins, que ceux-ci ne fassent pas le Carême comme à Constantinople.

Il vécut très longtemps, — lui-même nous le dit dans ses Discours sur la Dormition de la Vierge, prononcés tous les trois le même jour, — peut-être 104 ans, au témoignage d'un des Synaxaires. Il laissa à ses contemporains une vraie réputation de sainteté. Son culte dut commencer presque aussitôt après sa mort. Le VII[e] Concile œcuménique fait de lui le plus grand éloge, le présente comme le défenseur inlassable de la Tradition catholique et de l'unité de l'Eglise, le compte « parmi les trois que la Trinité a non pas enlevés, mais glorifiés, » les trois grands défenseurs du culte des images : Germain de Constantinople, Georges de Chypre, Jean de Damas. L'Eglise grecque fait sa fête le 4 décembre ; le Martyrologe romain place son *dies natalis* au 6 mai ; Léon XIII, en 1890, le proclamant Docteur de l'Eglise, a fixé sa fête au 27 mars.

L'épisode le plus célèbre de sa vie, c'est le miracle de sa main, coupée puis rendue à la vie. En voici le récit :

Le basileus iconoclaste Léon l'Isaurien, furieux du succès des écrits de Jean pour les images et ne pouvant s'emparer de sa personne parce qu'il vivait hors des limites de l'Empire, imagina, pour le perdre, un odieux stratagème. Il se procura un de ses autographes, réunit ses meilleurs calligraphes et leur demanda de lui transcrire, en imitant de leur mieux l'écriture de Jean, une fausse lettre qu'il avait fabriquée lui-même. Par cette lettre, Jean avertissait l'empereur byzantin que Damas était sans défense et à la merci d'un coup de main des troupes chrétiennes. Léon expédia ce faux au calife, en témoignage de son amitié et de son respect des traités... Le calife met sous les yeux de son vizir le document. Jean ne peut nier que l'écriture n'en ressemble à la sienne, mais proteste de son innocence. Ses protestations ne font pas plus d'impression sur l'infidèle « que n'en produit le son de la lyre sur un âne, » et il est condamné, séance tenante, à avoir la main droite coupée.

Le soir venu, Jean, pensant que le courroux du calife est tombé, lui dépêche une ambassade pour obtenir qu'on lui restitue sa droite, qui avait été suspendue, pour l'exemple, à la porte du palais. Il prétextait la douleur intolérable qu'il ressentait, tant que le membre coupé pendait en l'air : — « Accordez-moi, en grâce, disait-il, d'ensevelir ma main, afin que j'éprouve quelque soulagement. » Le calife ne cherche pas à comprendre, et ordonne qu'on lui rende sa main.

Le Saint, alors, se retirant dans l'oratoire de sa maison, adresse à la Vierge, en vers anacréontiques, une prière émouvante, la suppliant de regreffer sur son bras la main amputée. Un profond sommeil le saisit aussitôt ; et, pendant qu'il dort, l'image de Marie s'anime devant ses yeux, et avec un gracieux sourire la Vierge opère le miracle demandé. A son réveil Jean était parfaitement guéri : seule une ligne rougeâtre autour du poignet attestait le prodige. Le bruit en arrive bientôt aux oreilles du calife, qui veut constater le fait de ses propres yeux.

Il fait appeler le Saint, qui lui raconte ce qui s'est passé. Reconnaissant à ce signe l'innocence de son ancien ministre, le souverain veut le rétablir dans sa charge. Mais il se heurte à la résolution irrévocable de Jean de quitter le monde pour se consacrer entièrement au Christ. Quelque temps après, les Damasquins apprennent que le fils de Sergius, après avoir distribué aux pauvres une partie de ses richesses et laissé le reste à l'Eglise et à sa famille, a pris le chemin de Jérusalem et s'est retiré à la laure de St-Sabas, accompagné de Cosmas son frère adoptif.

Malheureusement, dit le P. Jugie, il est impossible d'attribuer à cette merveilleuse histoire la moindre valeur historique. Une raison fondamentale qui fait crouler le récit par la base, c'est que, lorsqu'il écrivit ses traités dogmatiques sur les images, Jean était déjà moine et prêtre, et avait quitté Damas depuis longtemps. Il était moine déjà avant que surgît l'hérésie iconoclaste. S'il y a eu miracle, ce fut en d'autres circonstances.

Un autre travail encore du P. Jugie : *Doctrine de S. Jean Damascène sur l'Eglise,* dans *Echos d'Orient,* octob.-nov. 1924. On sait que le Saint a oublié d'écrire, dans son *De Fide orthodoxa,* le traité de l'Eglise ; et certains ont conjecturé que c'est peut-être pour cela que S. Thomas, qui a suivi le Damascène, n'a pas, lui non plus, dans sa *Somme,* de traité de l'Eglise, — lui ni les scolas-

tiques qui sont venus après lui, puisqu'il faut attendre le XVe siècle pour voir paraître la première SUMMA DE ECCLESIA *contra pestilentes homines qui falsa dogmata tam circa potestatem ecclesiasticam quam secularem... introduxerunt*, œuvre de Jean Turrecremata (1388-1468). D'ailleurs on aurait tort de ne chercher l'enseignement théologique du Damascène que dans son *Exposé de la Foi catholique*. Il y a à glaner dans ses autres écrits bien des affirmations, voire des développements, dont on ne trouve pas trace dans l'*Exposé*. Pour ce qui est de l'Ecclésiologie en particulier, la lacune en question est comblée sur deux points capitaux par l'*Homélie sur la Transfiguration* et les *Discours sur les Images*.

Dans l'*Homélie* et aussi dans le *Contra Manichæos*, il enseigne éloquemment la constitution monarchique de l'Eglise : — « Tout le monde, dit-il, reconnaît que la polyarchie est anarchique, cause de luttes, de divisions et de maux de tout genre. La monarchie, au contraire, est principe de paix, d'ordre, de stabilité, de tranquillité, de justice et de progrès. » L'Eglise fut monarchique dès ses débuts : Pierre fut prédestiné par le Christ « à être le digne chef de l'Eglise. » Il est « la pierre,... le porte-clés du royaume des cieux..., l'ordonnateur de l'Eglise universelle, le régulateur responsable du pouvoir des clés... » Il compare Pierre à Moïse, Pierre placé à la tête de la Nouvelle Alliance comme Moïse présida à l'Ancienne. Voir déjà, sur cette comparaison (qui est traditionnelle, dès la plus haute antiquité chrétienne) entre Moïse et S. Pierre, *Ami* 1901, p. 1041-3.

Dans les *Discours sur les Images*, il rappelle vigoureusement la doctrine de la distinction des deux pouvoirs civil et ecclésiastique :

> Ce n'est pas aux empereurs qu'il appartient de donner des lois à l'Eglise. Que dit le divin Apôtre ? « Dieu a établi dans l'Eglise, pour sa bonne organisation, 1° des apôtres, 2° des prophètes, 3° des pasteurs. » Il n'a pas dit : des empereurs. Et ailleurs : « Obéissez à ceux qui vous conduisent... Souvenez-vous de ceux qui vous conduisent, qui vous ont annoncé la parole de Dieu... » Ce ne sont pas les empereurs qui nous ont annoncé la parole de Dieu... Aux empereurs appartient la bonne gestion des affaires publiques ; mais c'est aux pasteurs et docteurs que revient le gouvernement de l'Eglise, et quiconque veut l'usurper commet un véritable brigandage... Nous t'obéissons, ô empereur, dans les choses qui te regardent ; mais quand il s'agit du gouvernement de l'Eglise, nous avons les pasteurs... Nous n'allons pas déplacer les bornes éternelles qu'ont posées nos Pères, mais nous conservons nos traditions, telles que nous les avons reçues...
>
> Non, ce ne sont pas les empereurs qui ont reçu le pouvoir de lier et de délier... Je ne reconnais pas aux décrets impériaux le droit de régenter l'Eglise. L'Eglise a sa loi dans les traditions des Pères écrites et non écrites.

Il faut regretter que ces paroles du dernier Père grec aient trouvé si peu d'écho dans l'Eglise byzantine. Le mal capital dont a souffert et souffre toujours l'Orient chrétien est bien cette confusion des deux pouvoirs, le césaropapisme. De là est né et par là s'est perpétué le schisme en Orient. Et c'est ce mal encore, cette intrusion du pouvoir civil que nous trouvons presque toujours à l'origine des schismes qui ont désolé l'Occident, schismes temporaires au moyen âge, schismes déjà quadrisécu-laires déchaînés au XVIe siècle, à l'origine aussi de la plupart des relâchements de la discipline... *Nihil magis diligit Deus quam libertatem Ecclesiæ*, disait S. Anselme, la glorieuse victime, au XIe siècle, du césaropapisme du second roi normand d'Angleterre.

Un délicieux article encore, de dom Leplus, sur un autre aspect de notre Saint : *S. Jean Damascène, hymnographe*, dans *Vie spirituelle* de ce mois de mars. Le Saint a été, en liturgie, en hymnographie, vraiment un initiateur : tous ceux qui sont venus après lui l'ont pris pour modèle, et c'est sur les huit tons fixés par lui que les mélodes du moyen âge ont composé les canons et tropaires encore en usage dans l'Eglise d'Orient. Dom Leplus nous transcrit de notre Saint le Canon sur l'Annonciation, qui en ses sept chants nous donne une admirable théologie de la Maternité divine.

II. — M. Gonzague Truc vient de donner à la *Collection des grands Penseurs étrangers* **La Pensée de S. Thomas d'Aquin**, in-12 de 328 p., 12 f., Paris, Payot.

M. Truc est un fervent de la scolastique. Il s'est révélé tel vers la fin de la guerre par son livre *Le Retour à la Scolastique* (in-18 de XVI-163 p.). Jusque-là il était connu surtout par des pages sur la grâce et les états mystiques, données à la *Revue Philosophique* et recueillies en volume sous ce titre : *La Grâce, Essai de Psychologie religieuse* (in-16 de 136 p.). Depuis, il nous a donné de fort remarquables études sur Locke, sur Bourdaloue, sur Mme de Maintenon, sur Racine surtout, dont il a publié des *Lettres à son fils* (dans Collection *Les Chefs-d'œuvre méconnus)* et à qui il a consacré une étude de psychologie aiguë, *Le Cas Racine* (in-12 de VI-200 p.).

Le P. Roure, présentant aux lecteurs des *Etudes* (20 juin 1919) ce *Retour à la Scolastique*, disait que « sans doute les professionnels de la scolastique relèveront dans ce livre quelques imprécisions, quelques incorrections de formule, peut-être d'idée, une initiation un peu hâtive aux doctrines médiévales. S'il (M. Truc) a eu raison de consulter Kleutgen et Sertillanges, il a trop lu peut-être Hauréau. Mais l'esprit, la portée, les caractéristiques de ce mouvement ont été *très exactement saisis et puissamment exprimés*. »

M. Truc racontait, dans ce livre, l'évolution de ses idées philosophiques. Il a traversé la plupart des grands systèmes. Il a débuté, voici près de trente ans aujourd'hui, par Taine, par la psychophysiologie, par Th. Ribot. Il s'est imprégné ensuite par un long commerce et « comme enivré des Grecs divins ; » il a étudié Descartes et l'Encyclopédie ; il a « admiré dans son désordre, son vice initial et sa profondeur la philosophie allemande... » Puis :

> Au sommet de tant d'études, au seuil de l'âge mûr, la scolastique m'a paru par sa mesure, par sa justesse, par sa variété, par son entente prodigieuse du mécanisme mental et des possibilités de l'intelligence, par

son interprétation des valeurs totales de l'être, le couronnement d'une carrière intellectuelle, le sceau dont se marque l'esprit au terme de cette course qui s'achève sur un abîme vertigineux.

A la longue aberration qui affectait de ne voir dans la scolastique qu'un « verbiage isolé, une sorte de monstruosité mentale, subtile et vaine, » M. Truc répond en montrant comment elle s'est faite l'héritière attractive de la pensée de jadis ; comment, par une série de synthèses croissantes, elle a tâché de réunir « ces trois sommets de l'intelligence humaine, Platon, Aristote et Plotin ; » comment les problèmes qui l'ont passionnée sont les mêmes qui agitent nos contemporains ou que ceux-ci auraient intérêt à reprendre : — « Dès que la pensée se retourne sur soi pour s'interroger, avec une surprise mêlée de terreur, sur sa nature et son destin, elle voit surgir ces mêmes énigmes qui courbèrent le front des vieux docteurs. »

Cette querelle, par exemple, des Universaux, dont on s'est tant moqué, affectant de n'y voir qu'une question oiseuse, une querelle de mots ? Les rudes jouteurs qui croisaient alors leurs syllogismes estimaient bien ne pas se battre uniquement pour des syllabes. Réduire les systèmes alors en présence à une formule qui tient en deux lignes et qui serait applicable à tous leurs défenseurs *ne varietur*, c'est légèreté ignorante. Il y a sous ces dénominations tout un jeu, toute une vie singulièrement riche de l'esprit. Nominalisme et réalisme désignent deux tendances de l'intelligence humaine, deux courants qu'on trouve à toutes les époques de l'histoire de la pensée, — c'est à savoir : 1° n'y a-t-il que des objets particuliers, des faits, des phénomènes ? le positivisme, le phénoménisme sont-ils vrais ? — ou 2° faut-il accorder quelque valeur aux idées générales ? l'esprit a-t-il la faculté de dépasser le particulier et le sensible, et ce qu'il en tire par abstraction jouit-il de quelque consistance ?... A ces questions sont liés les problèmes de la spiritualité de l'âme, de sa liberté, de son immortalité, toute la morale. Comment dire que ce sont là des questions oiseuses, des questions mortes ? Les noms ont changé ; mais nos contemporains se battent pour les mêmes objectifs.

De même pour la question de la forme et de la matière. Les choses ne nous atteignent que par les traits que notre intelligence, façonnée par les sens, peut saisir, — ce qui n'implique nullement que toutes leurs qualités nous soient connues : surtout nous ignorons la cause qui unit entre elles ces qualités et « le principe d'une existence qui ne nous est révélée que par ses divers aspects. » Quel est ce principe ? Quoi de plus vraisemblable que de supposer, à l'origine des êtres et pour en diriger l'évolution, une réalité simple et de nature spirituelle, tout au moins dynamique, réalité qui soit (selon qu'explique M. Truc) activité, actuation, détermination, concentration, en opposition avec ce que la matière comporte de passivité, de potentialité, d'indétermination, de dispersion ? — « Une forme, de nature ou d'analogie spirituelle, organise la matière incapable d'exister d'elle-même, et les êtres expriment ce composé de matière et de forme. Ainsi des énergies transcendantes (à savoir plus ou moins dégagées de la matière), mais efficaces et trahies par leurs effets, soutiennent la création dont elles esquissent comme la charpente ; et, de proche en proche, par une filiation naturelle, elles se rattachent au Créateur dont elles émanent et dont elles tiennent cette même efficacité... C'est l'explication la plus ingénieuse et la plus vraisemblable qu'on ait donnée du monde. »

Prenez une à une toutes les grandes doctrines scolastiques, poursuit M. Truc : vous verrez qu'elles n'ont pas cessé d'être fécondes, et vivantes, en dépit des efforts violents de la pensée moderne pour écarter ces hauts problèmes, pour affecter de les négliger :

> Elle affecte, elle (la pensée moderne), de s'en tenir au tangible, au réel, au pratique, de ne poser que des lois sûres et vérifiables par l'expérience, d'étudier le *comment* plutôt que le *pourquoi* des choses. Et elle se montre vaine de quelques certitudes relatives ou de détail, et surtout du parti qu'elle a su tirer, pour la vie matérielle, de ses investigations et de ses efforts. Il lui reste pourtant à réapprendre de ces maîtres au-dessus desquels elle se place avec une aise aussi tranquille, avec l'aise de l'ignorance, — l'essentiel.
>
> Elle ne sait pas, ou elle ne veut pas savoir, qu'il est une philosophie et un problème philosophique. L'intelligence, quand elle s'interroge sur la seule question qui l'intéresse vraiment, sur la destinée, a tôt fait de remettre à leur place les découvertes de la science et les merveilles de l'industrie. Il ne s'agit pas pour elle de vivre et de saisir quelques aspects du mécanisme de la vie ; elle voudrait savoir pourquoi elle vit et pourquoi il y a de la vie. Et le désespoir la guette, là, au seuil de son impuissance...
>
> ...Mais il y a pire dans notre supplice. C'est, *êtres*, êtres vivants et agissants, à tout coup de sentir échapper l'être, de n'étreindre que des apparences, de deviner, sous le flux incessant des heures et des objets, une réalité qui passe et de ne jamais la dépister ni même concevoir...
>
> C'est à ces questions, précisément, que la philosophie médiévale a voulu répondre. Et elle n'a pas découvert ce que nul œil humain ne découvrira jamais... Mais du moins, dans sa recherche, ne s'est-elle pas laissé distraire et le mirage des apparences ne l'a-t-elle pas retenue comme nous aux apparences. Elle y a gagné de pénétrer plus avant dans la vie et de perfectionner l'esprit par l'étude patiente, sûre et hardie qu'elle en a faite. Elle a su s'avancer quelque peu dans cette voie de l'infini où il semble, faute d'un but apparent, que nous devions marquer éternellement le pas.

Elle s'y est avancée, d'ailleurs, plus que ne le croit M. Truc. Elle n'a pas éclairci toutes les obscurités, qui ne se dissiperont qu'au grand jour éternel ; mais elle a persévéré dans sa marche à la conquête de la vérité infinie. Elle a été avant tout, dit M. Truc, une philosophie religieuse, une philosophie du divin. Son souci dominant, le terme où elle tend par toutes ses avenues, c'est Dieu. C'est là sa gloire, et sa grandeur, et son bienfait, son efficacité salutaire pour la conduite de la vie. C'est pourquoi la rupture avec la scolastique fut un malheur et une folie. On la date volontiers, cette rupture, de Descartes. Non, dit M. Truc, qui trouve chez Descartes la préoccupation des mêmes pro-

blèmes qui hantaient les docteurs médiévaux, avec une prétention toutefois de tout instaurer et un goût pour les solutions mathématiques qui devaient mener loin ses disciples. C'est avec l'invasion de l'esprit de l'Encyclopédie, du scientisme, que s'est faite la brisure, — cet esprit qui précisément néglige le *pourquoi* des choses pour s'attacher au *comment :*

L'homme, devenu pratique et positif..., se contente d'élucider les questions que soulèvent ses intérêts journaliers, et il s'interdit de poser ces problèmes généraux de l'être, de la conscience, de la fin, qu'il déclare absurdes, qui peut-être le sont (entendons : insolubles en bien des points), mais dont la seule recherche a fait jadis sa grandeur et ce même progrès dont il s'enorgueillit.

Les résultats devaient être ce que nous les voyons : des succès partiels et une baisse générale de l'intelligence. Sous la pression de besoins immédiats et spéciaux, des disciplines particulières se sont avancées presque sans mesure, et la vie industrielle, par exemple, a perfectionné, avec une hâte merveilleuse, les sciences physiques. D'autre part, cependant, des études jadis menées avec dilection, restaient négligées ou perdaient leur caractère. L'histoire s'acheminait à cette simple critique des documents qu'elle tend à devenir ; la philosophie, transformée en érudition ou en histoire naturelle, disparaissait. L'esprit se développait en un certain sens avec un excès maladif, alors qu'il perdait de plus en plus son aptitude à la méditation qui est sa fin, semblable à ces organes où l'hypertrophie de quelque élément provoque bientôt la mort de l'ensemble.

Pour l'honneur et l'avenir de l'esprit humain, il est temps de revenir à ces hautes disciplines. Déjà elles ont repris le premier rang dans l'enseignement de l'Eglise, « par les soins du grand Léon XIII et du très grand Pie X. » Mais la raison laïque, elle aussi, en doit bénéficier. Il faut que le public soit remis en contact avec des problèmes et une philosophie qu'il a oubliés à ses dépens. Et c'est aux pouvoirs publics à y pourvoir par « la création d'une chaire de théologie dogmatique et les subventions les plus larges pour l'admirable Institut catholique de Paris. »

Voilà le vœu que formulait M. Truc au lendemain de la guerre. Nous en sommes loin. Même sous les ministères qui se sont succédé de 1919 à 1924, nous en étions très loin. Même les meilleurs de ces gens-là, même ceux avec qui nous avons eu le tort de nous trop sentir en confiance, même ceux qui auraient été disposés à nous octroyer des lambeaux de satisfaction sur d'autres points, demeuraient irréductibles sur cette question de l'enseignement libre, sur cette idée de favoriser par le plus minime subside un enseignement autre que l'enseignement officiel.

Dans son nouveau livre, *La Pensée de S. Thomas,* c'est au Docteur Angélique lui-même qu'il laisse la parole. Il choisit, dans la *Somme théol.,* quelques questions qui lui semblent particulièrement propres à initier le public laïc à cette grande pensée. Il les répartit sous trois titres : 1° *Dieu :* son existence, sa simplicité, son éternité ; 2° *La Création :* l'union de l'âme avec le corps ; la connaissance de l'âme par rapport aux choses corporelles ; 3° *La Vie surnaturelle :* la Grâce. Il donne, au rez-de-chaussée, le texte latin, en petits caractères, et, dans le reste de la page, la traduction française, en caractères ordinaires. Il a suivi généralement, en la revoyant, la traduction Lachat. Il aurait pu la revoir davantage encore, car elle n'est pas un chef-d'œuvre. Mais enfin, son livre, tel qu'il est, sera un appréciable service rendu à la rééducation thomiste du public consciencieux.

Il l'a fait précéder d'une large Introduction [1], p. 7-49, où de nouveau il proclame sa foi dans « la vitalité actuelle de la pensée thomiste, » qui est « à la veille peut-être d'atteindre le grand public. » Il recommande, à ceux qui veulent s'initier à ces études, les ouvrages du cardinal Mercier, de Jacques Maritain, le P. Pègues, le P. Sertillanges, M. Gilson, « et cet étonnant et passionnant traité du P. Garrigou-Lagrange, *Le sens commun, la Philosophie de l'Etre et les formules dogmatiques,* si propre à édifier nos philosophes officiels et nos gens de sciences, s'ils pouvaient se contraindre à quelque modestie. » (Sur ce livre du P. Garrigou-L., voir *Ami* 1923, p. 30, p. 282).

Quelle place, demande-t-il, doit prendre le thomisme dans la philosophie contemporaine ? Exactement celle d'une restitution indispensable. J'ai tâché de montrer, dans un petit livre (le livre étudié plus haut), les raisons qui me semblent rendre opportun un « retour » à la scolastique. Elles s'affirment chaque jour, ces raisons, plus évidentes. Pour les ignorer, toute philosophie non catholique persévère dans sa faiblesse. Redisons-le encore : la science saisit des relations, établit des lois et s'efforce d'atteindre les objets jusqu'aux derniers éléments de leur structure. Elle se borne au sensible et elle ne conclut pas hors de l'expérience. Par là elle s'est assuré sur la matière cette maîtrise qui fait la grandeur, toute mécanique et extérieure, des temps modernes. Et ce serait excellent, si elle se tenait à son rang et jugeait ses acquisitions à leur valeur. Mais elle a voulu sortir de soi ou plutôt elle a proclamé que rien ne comptait hors d'elle, et, entamant à peine la connaissance, elle a prétendu l'épuiser. Parce qu'elle recherchait le *comment* des choses, elle a interdit d'en examiner le *pourquoi ;* parce qu'elle détaillait les êtres, elle a interdit de parler du mystère de l'être qu'elle a déclaré un pseudo-problème. Ainsi, s'arrêtant aux dessins les plus superficiels que figurent les apparences, elle a préparé à sa manière la ruine de l'esprit, l'écartant des nourritures spirituelles et des seules voies qui le mènent à quelque grandeur.

Le thomisme est une restauration des valeurs philosophiques. S'il constitue une excellente gymnastique pour l'intelligence, ce n'est là, quoi qu'on en ait dit, qu'un de ses moindres avantages. Il relève l'homme en le rendant à l'angoisse de sa destinée, il redonne leur sens aux corps en les situant de nouveau dans leur perspective...

L'œuvre de S. Thomas ne saurait se séparer de la foi qui la justifie en dernier lieu. Elle garde cependant une portée générale qui la rend féconde même pour l'incroyant. Par la discipline spirituelle qu'elle rétablit, par les problèmes qu'elle restaure, par une analyse qui nous montre le caractère superficiel et imparfait de la nôtre, elle paraît naturellement ou providentiellement appelée à corriger l'erreur moderne, à nous réapprendre que le sensible n'épuise pas l'être et que le but de la vie n'est pas de vivre commodément. En elle

[1] Notons que, de cette Introduction, un théologien ne voudrait pas contresigner toutes les conclusions.

s'inscrit la meilleure part de notre histoire mentale. Et c'est en essayant de la comprendre que nous nous acheminerons à nous comprendre un peu mieux.

« Féconde même pour l'incroyant... » M. Truc n'est pas croyant. Longtemps nous l'aurions cru en route vers la foi. Il aimait tant à s'occuper des choses catholiques, et il en parlait le plus souvent avec tant de justice et de sympathie ! Il menait, l'automne de 1922, auprès des jeunes gens d'après-guerre, une enquête d'où se dégageaient des conclusions si optimistes, si joyeusement ouvertes aux perspectives d'un renouveau catholique (*Ami* 1922, p. 796-8) ! Mais un livre qu'il vient de publier cet hiver nous apporte la douloureuse preuve que l'heure de la grâce n'a pas sonné encore pour lui : **Les Sacrements,** *nouvel essai de psychologie religieuse,* in-12 de 188 p., 9 f., Paris, Alcan. C'est un merveilleux sujet que la psychologie des Sacrements, qui a été abordé par les théologiens et les grands apologistes ; et M. Truc a certainement lu les deux chefs-d'œuvre de Mgr Gerbet, *Considérations sur le dogme de l'Eucharistie générateur de la piété catholique,* et *Vues sur le dogme de la Pénitence.* Seulement c'est à une psychologie exclusivement naturelle qu'il s'en tient. Il fait abstraction totale du surnaturel, de tout ce qui est dogme. Pour l'Eucharistie, par exemple, il ne veut pas même se demander si elle est d'institution divine ; il est, là-dessus, résolument agnostique ; il s'interdit de savoir ce qui s'est passé à la Cène, de savoir même si le Christ y a assisté. Ce sont des pages pénibles, surtout signées d'un homme chez qui l'on sent tant de bon vouloir, tant de droiture, tant de sympathie, tant d'admiration pour les effets « psychologiques » des Sacrements, tant de zèle à pulvériser les sottises que d'autres ont débitées sur ce sujet, à montrer par exemple ce qu'il y a de superficiel ou d'inepte dans la conception sociologique des Sacrements telle que l'a formulée Durkheim (de la Sorbonne), dans l'assimilation que l'on a voulu tenter entre nos Sacrements et les mystères d'Eleusis, d'une si « faible valeur religieuse » :

> La question de la charité, dit-il, de l'amour de Dieu, l'arme vive et le fonds agissant du christianisme, n'est pas même posée (à Eleusis). Elle n'eût d'ailleurs paru, à une intelligence grecque, qu'une amère et déconcertante folie...
>
> Le plus mystique des penseurs grecs, Plotin, n'a décrit que la religion des concepts et a divinisé les facultés de l'esprit et les jeux ultimes de la logique. Qu'il y a loin de là au Dieu vivant manifesté dans une matière vivante !
>
> Dès qu'on arrive au christianisme, il faut parler une langue nouvelle. C'est qu'ici on trouve le total de l'humanité intéressée tout entière à son destin. Les cérémonies païennes n'importaient guère qu'à la Cité. Les sacrements catholiques ne sont plus des tentatives de détail pour solliciter les biens terrestres ou s'assurer les pâles chemins des Enfers. Ils s'efforcent de réaliser une fusion étonnante et hardie entre la créature et le Créateur...
>
> Le premier effet des Sacrements est d'établir et de maintenir le contact avec Dieu... A l'union avec Dieu, terme de la vie religieuse, s'emploient les Sacrements... Les Sacrements, à la fois signe et chose, sont les agents de la vie spirituelle... Ils suppléent à nos insuffisances de tout ordre... Ainsi s'accomplissent, par les voies de Dieu rendues accessibles à l'homme, la restauration du monde et la substitution à la nature du surnaturel... Ne nous étonnons plus, ces Sacrements, de les découvrir si riches de substance et si efficaces. Ils viennent du Créateur, mais ils restent merveilleusement appropriés à la créature... Ils partent du Ciel, mais ils tressaillent de tous les mouvements de la terre ; ils unissent la chair à l'Esprit ; ils réalisent cette accommodation du divin et de l'humain qui est le chef-d'œuvre de l'Eglise et la cause principale de son succès...

Arrivé au terme de son étude, M. Truc pense que ses lecteurs doivent ignorer encore s'il croit ou non. Ceci est une preuve de sa sincérité, de la loyauté qu'il a apportée à son travail. Il y a de très belles choses ici, et beaucoup, mais mêlées à d'autres qui sont hétérodoxes et qui sont cause que ce livre ne pourra être utilisé que par des mains expertes et munies des permissions voulues.

III. — *Revue Bleue* des 4 et 18 octob. 1924 : *Le Centenaire de Maine de Biran,* par H. Delacroix, prof. à la Sorbonne. M. Delacroix montre comment chez Biran tout est parti de l'expérience subjective et comment cette expérience subjective s'est approfondie en expérience religieuse. Biran avait écrit dans sa jeunesse que, détaché de toute pensée de Dieu, s'il lui arrivait de le supposer au cours de ses recherches philosophiques, cette hypothèse sans parti pris serait une grande présomption de son existence. De fait, l'*hypothèse,* timidement esquissée d'abord, n'a cessé de tendre à devenir la donnée suprême de sa réflexion. Sa psychologie s'élargissant en philosophie lui ouvre les avenues de l'Etre où des réalités substantielles, où des causes absolues s'étayent, dépassant singulièrement l'acte intérieur du Sujet enfermé en soi-même et vivant pour soi-même, « créateur et souverain de son expérience interne. » Le moi agissant recouvre une substance active, une causalité agissante, un monde des choses et des causes, qui peut s'ordonner autour d'un Sujet absolu, souverain universel. La possibilité théorique de Dieu, comme sa nécessité pratique, vient seconder l'effort de l'expérience interne pour se dépasser soi-même :

> La psychologie de Maine de Biran change avec le déroulement de sa vie intérieure, avec les nuances mobiles de son âme. Sa maturité a cru se suffire. Sa volonté a cru discipliner sa sensibilité, dompter le fatalisme intérieur, régler par un coup de force stoïque cette affectivité profonde, à forme extatique, cette aspiration ineffable, périlleuse expression des agitations du corps. La vieillesse commençante restaure la sensibilité refoulée de l'adolescence. La mélodie intérieure, qu'il avait cessé d'écouter, de nouveau s'impose à son oreille. Les grandes voix de la sensibilité inquiète et heureuse montent de nouveau. Il n'est pas jusqu'à ses procédés de travail qui ne changent eux aussi. Alors qu'il s'était discipliné et qu'il avançait avec méthode, par un effort raisonné et sûr de sa route, ce sont maintenant des impuissances et des trouvailles, des arrêts et des reprises, une spontanéité dont il n'est plus le maître. Tout conspire, esprit et cœur, à le ramener dans les chemins qu'il avait cru quitter à tout jamais. Il ne lutte pas, il s'abandonne. Il cultive cette vie nouvelle. Comme Rousseau avait enchanté sa jeunesse,

Pascal et surtout Fénelon enseignent sa vieillesse : la liberté de l'âme affranchie des biens d'ici-bas, communiant avec la réalité supérieure, éprouvant dans des états profonds les touches divines, tel est l'idéal nouveau qui se dresse devant lui.

Qu'est-ce que cette présence de Dieu que vont nous décrire les dernières pages du Journal ? Un état intérieur de calme et d'élévation, qui survient sans qu'on l'attende, interrompant la vie quotidienne et tranchant sur elle ; des illuminations subites, spontanées ; une lucidité étrange, une conviction immense qui s'attache à des intuitions vives, pures, spontanées. Parfois l'âme éprouve des sensations sublimes ; parfois le sentiment obscur et pénétrant de vérités qui se rapportent à un être invisible ; parfois certaines paroles, certaines formules prennent une signification profonde, une profondeur singulière et retentissent à travers toute l'âme... [1]

On ne sent que trop, dans cette page et dans tout le travail de M. Delacroix, qui n'est pas croyant, la tendance à ne voir dans la mystique et dans la foi elle-même qu'affaire de sentiment, création de la sensibilité. Voir, sur la psychologie et l'évolution religieuse de Biran, *Ami* 1923, p. 611-5 (et déjà ce que nous avons dit, avant la guerre, des travaux du P. Couailhac, de l'abbé G. Michelet, de M. Tisserand, du Dr Albert Lang, alors professeur à Strasbourg). — « Religiosité plutôt que religion, dit M. Delacroix ; religion plutôt que christianisme... Mais tout cela s'oriente vers le christianisme. » Il est vrai que ce n'est qu'au cours de sa dernière maladie que Biran fit le pas décisif et que ses dernières résistances sur le terrain dogmatique tombèrent, au cours d'entretiens avec Mgr Frayssinous. — « Maine de Biran, conclut M. Delacroix, serait peut-être devenu un mystique catholique. »

La psychologie de Maine de Biran, c'est avant tout la confession d'un psychologue. Aussi, son chef-d'œuvre, c'est probablement son *Journal*, qu'il faut souhaiter que l'édition nouvelle de M. Tisserand nous révèle enfin dans son intégrité (Delacroix, p. 699). M. Tisserand, dans cette édition des *Œuvres* de Biran qu'il a entreprise et qui doit comprendre douze volumes, nous a donné déjà : tome I, le premier *Journal ;* t. II, *Influence de l'habitude sur la faculté de penser ;* puis, en 1924, pour le centenaire de la mort du philosophe, tomes III et IV, *Mémoire sur la décomposition de la pensée*, vol. in-8 de CXXXIX-247 et 258 p., à 20 f. l'un, Paris, Alcan.

Ce *Mémoire* tient une place capitale dans l'œuvre de Biran : on l'a appelé son *Discours de la méthode*. Il l'a écrit en réponse à une question mise au concours en 1803 par l'Académie des Sciences morales et politiques. Mais déjà son *Mémoire sur l'habitude*, l'étude de l'influence que l'habitude exerce sur la faculté de penser, en aboutissant à la distinction de deux sortes de facultés, les unes passives, les autres actives, avait conduit Biran à une véritable décomposition de la pensée : si bien qu'on eût dit que la question proposée avait été inspirée à ses anciens juges par la lecture de son précédent Mémoire. Le nouveau *Mémoire* de Biran fut couronné par l'Institut en 1804. Et c'est cette couronne qui est cause qu'il est resté si longtemps inédit. Car, s'il n'eût été couronné, Biran en eût appelé au grand public et eût édité immédiatement son œuvre, tandis qu'il n'en a imprimé, et plus tard, que la Ire Partie (qui traite de la Méthode). Cousin entreprit de publier le Mémoire complet, mais ne parvint pas à en retrouver le manuscrit. L'éditeur d'aujourd'hui a été plus heureux : il a retrouvé une copie du manuscrit dans un placard de la bibliothèque de M. Adrien Naville, de Genève, et nous donne l'œuvre dans son intégrité. Cette IIe Partie, qui voit le jour enfin, se divise en trois sections, qui portent, la Ire, sur les éléments primitifs de la pensée : l'affectibilité et la volonté ; la IIe, sur l'analyse des sens considérés sous le rapport d'origine et de dérivation des deux ordres de facultés et d'idées élémentaires ; la IIIe, sur l'analyse des facultés humaines, considérées dans leur caractère général et dans leur association à des signes artificiels.

C'est un des caractères les plus singuliers de cette philosophie (de Biran), écrit M. Tisserand (t. I, p. XVII), qu'elle ne nous soit parvenue que sous la forme de notes, d'ébauches, de rédactions inachevées, que l'auteur ait toute sa vie entrepris de refondre ses écrits antérieurs dans une rédaction définitive, qui, même s'il eût vécu quelques années de plus, n'eût sans doute pas vu le jour de la publication. Le caractère de son œuvre est lié à son caractère personnel, indécis, timide, toujours mécontent de lui-même, reflet d'un tempérament instable, mal équilibré, et à la nature même de son génie philosophique. La philosophie de Maine de Biran est une philosophie de l'expérience. Tandis que l'essence de toute philosophie est d'aspirer à prendre la forme d'un système, l'expérience est nécessairement successive. Les systèmes philosophiques reposent sans doute sur l'observation ; ils sont d'autant plus compréhensifs que cette observation est plus profonde ; mais si profonde qu'elle soit, elle est nécessairement incomplète. A mesure que Maine de Biran approfondit la pensée, il y découvre des aspects qui lui avaient échappé dans ses observations précédentes ; il est dès lors conduit, pour intégrer ces faits nouveaux à sa doctrine, à l'élargir. A chaque découverte, il éprouve l'étroitessse des cadres qu'il avait précédemment adoptés ; et les découvertes se succèdent avec une telle rapidité que, dans l'intervalle qui sépare la publication d'un Mémoire de sa composition, il les a déjà dépassées.

IV. — De M. Pierre Busco : **Les Cosmogonies modernes et la théorie de la connaissance**, in-8 de 437 p., 25 f., Alcan (thèse pour le doctorat ès lettres) : ouvrage qui s'adresse à la fois à l'astronome, au physicien et au philosophe. On y trouve, comme l'indique le titre, une étude aussi solide que minutieuse de l'évolution des théories concernant l'origine des mondes depuis Descartes. *Et la théorie de la connaissance*, porte ensuite le titre : c'est qu'en fait la question n'a cessé de se trouver dominée souvent par des notions tirées non de

[1] Maine de Biran, *Journal*, 357 : — « Je demanderai à tous les hommes capables de se rendre compte de ce qui se passe en eux-mêmes, s'ils ne distinguent pas bien deux modes de leur être sentant et pensant. Dans l'un, l'âme voit comme une lumière intérieure qui l'éclaire et lui montre ce qui est en elle ou hors d'elle, dans le temps ou hors du temps, sans aucun effort de sa part, sans aucune opération active, mais comme par une vue ou une sorte de sentiment passif, sentiment très élevé, très doux à éprouver, où l'âme ne désire rien que de rester comme elle est. Dans l'autre mode bien différent du premier, il y a contention, suite d'actes laborieusement combinés. »

l'expérience seule, mais de certains besoins théoriques de l'esprit, qu'on est convenu d'appeler métaphysiques. Dans l'antiquité, les cosmogonies grecques sont issues d'une imagination parfois teintée d'un animisme naïf. Avec les progrès de la géométrie, se fait jour le souci de placer une ordonnance mathématique à l'origine des choses. Platon est le philosophe pour qui la réalité doit être rationnelle, au sens grec du mot, et satisfaire à certaines conditions esthétiques de simplicité, de beauté, d'harmonie. Et la plupart des auteurs de cosmogonies modernes sont demeurés, sur ce point, platoniciens. Descartes a pu être regardé comme ayant construit le roman de la science. Newton, qui ne veut pas d'hypothèse et qui d'autre part ne voit pas la possibilité de construire une théorie précise et vérifiable des origines, conclut que la cosmogonie ressortit au domaine de l'imagination pure, ce qui est conclure à sa condamnation. Buffon part de la supposition assez arbitraire de deux corps célestes. Kant revient à l'hypothèse de la condensation progressive d'une matière nébulaire primitive extrêmement diluée. Laplace adopte un point de départ analogue, que les observations d'Herschel justifient ensuite dans une large mesure. Suit l'exposé des travaux de Faye, de Mayer, de Du Ligondès, de J. Bosler, de Lockyer, d'Arrhénius, de See, de Chamberlin, d'E. Belot (cosmogonie dualiste et tourbillonnaire), de Th. Moreux, de Hubble, d'Eddington, etc.

...Bref, la recherche d'une origine absolue, d'un élément dernier, d'une théorie simple, n'a pas tenu ses promesses ; l'expérience a fait craquer les schémas, et montré la vanité de nos conceptions soi-disant explicatives, au profit d'une ordination plus modeste des faits cosmiques selon les lois physico-chimiques connues.

...La cosmogonie s'était assujettie à un idéal de simplicité, de généralité, d'économie, dans les explications, elle voulait faire sortir quelque chose de rien ou du minimum d'existence ; ou bien se croyait obligée de rechercher un état originaire donné de lui-même en raison de l'absence d'ordre qui le caractérisait ou de la richesse qu'il renfermait plus ou moins explicitement. Toutes ces fausses idées rationnelles, utiles peut-être au début pour suppléer aux lacunes de l'expérience, n'ont pas tenu devant les faits toujours plus complexes et plus déterminés. La cosmogonie tend à adopter désormais l'esprit général de la science expérimentale, en délaissant le plan des spéculations métaphysiques et la poursuite des origines absolues, en cessant d'imposer aux états dont elle part d'autres conditions que celles qui résultent de la connaissance des lois scientifiques...

Comme toute science, la cosmogonie deviendra déductive, mais elle doit au préalable, comme l'a bien montré M. E. Belot, réunir en groupes les caractéristiques principales des systèmes étudiés, afin de baser sur cette étude expérimentale de solides principes. La physionomie parfois trop squelettique, les contradictions que l'on rencontre souvent entre les hypothèses des divers auteurs, viennent de ce qu'elle a voulu trop vite parvenir au stade déductif. Son but ne sera plus désormais *l'explication* au sens suranné et métaphysique du mot, mais la diminution de l'écart entre nos théories et les données de l'expérience, c.-à-d. l'intégration progressive des faits à la théorie physico-mathématique...

In principio creavit Deus... Ce sera toujours le premier et le dernier mot, la fin ultime de toute cosmogonie. Toutes les autres fins, imaginées ou entrevues par nos théories, sont suspendues à celle-là, ce qui n'empêche qu'elles sont en soi des buts légitimes de nos recherches, suivant la belle parole de Jules Lachelier : — « Bien que les diverses fins de la nature puissent jouer l'une à l'égard de l'autre le rôle de moyens et que la nature tout entière soit *peut-être* suspendue à une fin qui la surpasse, chacune de ces fins n'en a pas moins une valeur absolue et pourrait, sans absurdité, servir de terme au progrès de la pensée. » Lachelier († 1917, né 1832) a ajouté ici un *peut-être* qui est de trop. Personnellement il était chrétien ; mais il écrivait pour des philosophes qui pouvaient ne pas l'être, et à qui il jugeait suffisant de laisser entrevoir la possibilité de cette fin supérieure, ultra-naturelle, que sa foi lui montrait en pleine lumière.

Mme Jacques de Coussange vient de traduire en français **La Relativité philosophique**, de Harald Höffding, prof. à l'Université de Copenhague, in-8 de VII-296 p., 15 f., Alcan : sorte de résumé ou de conclusion de la *Psychologie fondée sur l'expérience* et de la *Pensée humaine*, du même auteur. Deux parties : 1° Totalité, 2° Relation : la totalité, type commun de la vie de l'esprit ; la relation, qui en est le corrélatif. C'est comme une totalité que se présente le donné ; mais la réflexion le dissout pour former de nouvelles totalités ; et, dans ce travail de la réflexion, il y a continuelle action de la synthèse sur l'analyse et de l'analyse sur la synthèse. Le concept même de relation nous convainc que nos systèmes ne sont jamais achevés, puisque nous découvrons toujours de nouveaux rapports et que la totalité qu'ils prétendent constituer n'est jamais que la partie d'une plus grande totalité. Alors, dans l'impossibilité où nous sommes d'étreindre la réalité, se présente une totalité éphémère, — l'image, la poésie, par laquelle nous pouvons un instant dominer l'inquiétude de notre intelligence : là est la justification de l'art. Mais le philosophe ne s'en contente pas et retourne à ce qui fait son tourment, à cette pensée qu'il sait incapable d'épuiser l'existence.

V. — On réimprime **Des sociétés animales**, par A. Espinas, prof. à la Sorbonne, † 1922, in-8 de 451 p., 25 f., Alcan. Ce n'est pas une nouveauté. La Ire édition remonte à 1877, et fit un petit scandale en pleine Sorbonne. L'ouvrage était présenté comme thèse de doctorat ès lettres. L'auteur y avait ajouté une vaste *Introduction historique* (de 120 pages), où, chemin faisant, il venait à parler d'Auguste Comte. Or, nous dit l'éditeur d'aujourd'hui, il paraît que personne à cette date n'osait parler de Comte dans l'Université ; et, « par crainte d'une intervention des autorités ecclésiastiques, » le lecteur de la thèse demanda la suppression du passage concernant la philosophie de Comte. L'auteur s'y refusa, mais proposa la suppression de l'*Introduction* tout entière, ce qui fut agréé, à la condition toutefois que la Ire édition non précédée de l'*Introduction* serait tirée à 500 exemplaires au minimum.

Ainsi fut fait. Cette Ire édition portait en sous-titre : *Essai de psychologie comparée*, sous-titre ajouté, à l'insu de l'auteur, par l'éditeur, désireux de se conformer à la mode d'alors pour les études *comparées*. Cette dénomination de *psychologie*

comparée était d'ailleurs fort impropre : le terme de *sociologie* eût été plus exact, mais eût risqué, à cette époque, de compromettre gravement le succès du futur docteur. Celui-ci n'avait prévu aucun sous-titre : le texte même de la thèse était assez explicite.

Une IIe édition, celle-ci précédée de l'*Introduction*, parut l'année suivante (1878), sans grands changements. La IIIe, celle qui paraît aujourd'hui, a été préparée, du moins dans sa Ire moitié, par l'auteur lui-même, que la mort a empêché d'achever son œuvre ; elle diffère d'ailleurs très peu de l'édition de 1878.

C'est un des grands livres de l'école sociologique moderne dont feu Durkheim (prof. à la Sorbonne) est devenu le nom le plus retentissant et qui fait de la morale une création du besoin social : — « La vertu, dit Espinas (p. 117), ne saurait être un vain mot dès qu'elle est la condition d'existence du groupe, dès qu'elle devient en vérité le fondement de l'édifice social. Il a suffi que les sociétés en aient un obscur sentiment pour qu'elles lui attribuent un caractère sacré. » Cette « vertu, » cette moralité, cette conscience morale, Espinas l'étudie dans les « sociétés animales. » Car il y a des sociétés animales, soit sociétés accidentelles entre animaux d'espèces différentes (Parasites, Commensaux, Mutualistes), soit sociétés normales entre animaux de même espèce associés soit en vue de la fonction de nutrition (Infusoires, Zoophytes, Tuniciers, Vers), soit en vue de la fonction de reproduction (société conjugale ; sociétés domestiques maternelles ou paternelles) ; la vie de relation enfin et la peuplade : peuplades d'oiseaux et peuplades de mammifères.

« Le respect, conclut Espinas, puis le dévouement réciproque des époux, la constance dans l'affection privilégiée, l'éducation des petits, le travail, l'épargne, le courage ; l'obéissance chez le faible, la sollicitude chez le fort ; le sacrifice, enfin, chez tous, c'est-à-dire l'abnégation du moi individuel pour le bien du moi collectif, telles sont les *ébauches de vertus* auxquelles l'animal est appelé par la vie sociale et qu'il pratique en effet sous l'empire des sentiments qu'elle lui a inspirés, parfois à son insu. Ces vertus lui accordent quelque dignité, mais elles ne sont pas un vain ornement ; gardons-nous de voir en elles autre chose que les conditions d'existence des sociétés mêmes où elles se manifestent, et n'oublions pas que si elles cessaient d'être exercées, les sociétés et avec elles les races mêmes disparaîtraient du même coup. »

On laissera à l'auteur la fâcheuse philosophie qui l'inspire ; et l'on exploitera dans son livre une mine d'observations pittoresques du plus haut intérêt touchant les « sociétés animales. »

Cet Auguste Comte dont la Sorbonne d'il y a cinquante ans ne voulait point entendre parler, a eu, on le sait, la prétention de fonder une nouvelle religion dont il s'est intronisé le Pontife Suprême : très frappé par la lecture du *Pape* de Joseph de Maistre, il s'était dit, de fort bonne heure : — « Et moi aussi, je serai Pape ! » Espinas (p. 75) voit là « un fait pathologique qui s'explique *peut-être suffisamment* par l'incroyable tension intellectuelle à laquelle il s'était condamné dans son désir d'embrasser tout le savoir humain. » *Suffisamment*, non. Il y a eu, à l'état pathologique de Comte, d'autres causes que le surmenage cérébral. Comte a eu trois crises de folie déclarée : la première en 1826-1827, à vingt-huit ans, les deux autres en 1838 et 1845. Portez cela, si vous voulez, au compte du surmenage, au compte aussi de besoins aigus d'argent, au compte d'infortunes conjugales (il avait épousé, civilement, une maîtresse ramassée dans les bas-fonds de la société et qui n'avait nul désir de se relever de sa déchéance, qui bien plutôt se disait toujours prête à reprendre son premier métier, pour sortir de ses embarras pécuniaires). Mais ce qui est vrai, c'est que Comte était prédisposé à la folie ; il avait à très haut degré ce qu'on appelle le tempérament psychopathique ; il a été toute sa vie, et bien avant la crise de 1826, un demifou. Voir là-dessus *Ami* 1912, p. 849-854, d'après un travail du Dr Grasset.

Voici d'ailleurs, sur **Auguste Comte** (in-8 écu de 400 p., 12 f., Alcan), un travail de premier ordre, de M. Ernest Seillière, de l'Académie des Sciences morales et politiques. L'œuvre de M. Seillière est considérable ; elle comprend une quarantaine de volumes, étudiés tous ici ; mais elle est d'une magnifique unité. Il étudie quelques-uns des écrivains qui ont le plus contribué à égarer l'esprit public au XIXe siècle, et déjà leurs précurseurs des deux siècles précédents ; et le trait commun et décisif qu'il leur découvre à tous, c'est la souveraineté de la passion dégagée de tout contrôle. Trois mots surtout reviennent très souvent sous sa plume : impérialisme, romantisme, mysticisme. Impérialisme qui est la tare non pas seulement des peuples vis-à-vis les uns des autres, mais, à l'intérieur de chaque peuple, tare des diverses classes sociales : tare si universelle qu'elle semble comme consubstantielle à la nature humaine, et qu'elle n'est en effet qu'une dénomination moderne du vieil orgueil humain, de « l'esprit de principauté. » Romantisme, ou la passion érigée en souveraine, non pas seulement en fait et pour une explosion d'un jour, mais en théorie ; bien mieux, érigée en divinité, identifiée avec la voix de Dieu parlant au cœur de l'homme : ce que M. Seillière appelle le mysticisme passionnel, le mysticisme érotique. Il trouve du mysticisme partout : c'est qu'en effet il y en a partout, et que, dès que l'on va au fond des choses, on voit s'y révéler des appétences mystiques. La mystique, la vraie, est le couronnement normal de la vraie vie humaine, de la vie chrétienne ; et le faux mysticisme, le mysticisme qui se prend à des objets indignes de lui, est l'aboutissement, trop normal aussi, de la vie séparée de Dieu.

Mysticisme qui est à la base non pas seulement du romantisme (du romantisme d'un Rousseau ou d'une Sand, comme du romantisme des réalistes à la Flaubert et des naturalistes à la Zola), mais de l'impérialisme aussi, de cet impérialisme dont la théorie a reçu sa formule la plus sauvage chez un

Nietzsche et chez un Houston-Stewart Chamberlain. Presque toutes (et je crois que l'on pourrait dire toutes) les grandes ambitions individuelles ou collectives se sont nourries de la conviction que quelque dieu, quelque pouvoir surnaturel les favorisait de son appui.

Voilà pourquoi Comte, qui rêva pour lui-même d'une souveraineté intellectuelle sur toute l'humanité, qui se crut appelé à exercer sur l'humanité ce pouvoir pontifical dont la merveilleuse théorie l'avait ébloui chez un Joseph de Maistre, Comte versa dans le mysticisme et dès le début. C'est dès le début de son enseignement que le positivisme, qui devait sonner le glas de toute métaphysique et de toute religion, dévia et s'orienta vers un mysticisme de plus en plus envahissant. La Révolution, elle aussi, à l'origine, se donnait comme le triomphe de la philosophie rationaliste du siècle : elle n'a pas tardé à se révéler inspirée d'une mystique, de la plus intraitable des mystiques, la mystique révolutionnaire dont M. Seillière montre que Comte a été toute sa vie le plus enthousiaste admirateur, — ce qu'oublient un peu trop vraiment ceux de nos contemporains qui prétendent trouver chez le père du positivisme un allié contre la tradition révolutionnaire.

Il faut suivre cela dans l'exposé serré, aussi rigoureusement déduit que documenté, de M. Seillière. La fin du philosophe fut triste. Ce pouvoir spirituel suprême qui avait été la grande pensée de sa vie, il estimait s'en être enfin « saisi, » quand il crut le voir menacé par une manifestation d'indépendance d'un de ses plus chers disciples, Célestin de Blignières. Celui-ci, jugeant que le *Catéchisme positiviste* de Comte, monument du second positivisme sentimental, n'était plus au point pour les esprits quelque peu doués de sens critique, entreprit de le refaire et donna un *Traité* abrégé de Positivisme où, tout en gardant la plus grande déférence aux actuelles convictions du maître, il insistait surtout cependant sur les premiers enseignements tombés de sa plume. L'indignation de Comte ne connut pas de bornes. Il vit là la plus noire, la plus « ignoble » des trahisons. Ce serait pour lui, écrit-il, « le coup mortel. » En fait, il semble bien que cette affaire ait précipité sa mort. Lui qui toute sa vie avait été tourmenté (comme Schopenhauer) par le rêve maladif d'une très longue vieillesse, il n'atteignit pas la soixantaine († sept. 1857, né 1798). Ebranlé dans la quiétude de son autorité spirituelle et gravement atteint dans son équilibre physique, il prétendit (une fois de plus) se soigner lui-même. Il se proclamait affranchi de la médecine comme auparavant il s'était affranchi de la théologie, de la métaphysique et même de la science, dont il ne gardait que ce qu'il y voyait d'incorporable au Positivisme religieux. Il était convaincu que cette nouvelle crise ne ferait que lui assurer la longévité toujours escomptée. Il écrivait à Constant de Rebecque (dans le style amphigourique qui fut jusqu'au bout une de ses caractéristiques) :

Vos espérances envers le renouvellement de forces morales et physiques qui va bientôt résulter de cette crise coïncident avec les miennes, surtout quant à l'active longévité qu'exige l'immense office sacerdotal propre à la vieillesse, dont cet événement marque pour moi le préambule, tandis que son début arrivera normalement dans quatre ans, après l'entière publication de ma construction finale !

Il mourut peu après. De quelle maladie ? Littré, qui ne le voyait plus depuis longtemps, a parlé d'un cancer à l'estomac : diagnostic repoussé par le Dr Robinet, qui le voyait plus souvent. Il est possible qu'un choc émotif violent, comme celui que lui infligea Blignières, ait suffi à la ruine de cette constitution, dès longtemps minée par le surmenage intellectuel et par la vivacité de ses impressions affectives.

Personnage étrange et presque indéfinissable, dit M. Seillière. ...Il a certainement exercé une large influence sur les deux, presque sur les trois générations qui ont pensé depuis sa mort. Il leur convenait par ses faiblesses mystiques plus encore peut-être que par ses vertus rationnelles, quoique ses disciples directs aient assez largement rationalisé son enseignement depuis deux tiers de siècle. Il me paraît avoir agi plutôt comme dissolvant que comme régénérateur. En dépit de ses très larges concessions au catholicisme *rituel* et disciplinaire, il a contribué pour sa part à saper les survivances chrétiennes, qui contenaient encore un peu autour de lui les appétits individuels. Aussi bien, rien ne s'est-il développé plus contradictoire, en fin de compte, que son enseignement théorique ; il promettait une doctrine positive et il a instauré une « métaphysique » ou mystique nouvelle, celle de l'Humanité, irrésistiblement progressive. Il a dit : Pas de libre examen, et il a tenté de fournir une religion *démontrable*. Il protestait contre la souveraineté du peuple, et il faisait, le plus souvent, du prolétariat le dépositaire *instinctif* de la morale et de la prévision politique à longue échéance.

Place de la Sorbonne, devant le portail de l'église dont Richelieu posa la première pierre, on lui a érigé, au commencement de ce siècle, une statue qui fut inaugurée par le triste général André.

M. Seillière vient de publier encore : **Les Pangermanistes d'après-guerre**, in-8 de 164 p., 7 f., Alcan. Il s'était appliqué, au cours des quinze années qui ont précédé la guerre, à nous révéler la terrible fermentation qui bouillonnait au delà du Rhin sous l'influence du Pangermanisme mystique ; et son petit livre sur H.-Stewart Chamberlain demeure le bréviaire de qui veut entendre quelque chose à l'esprit public en Allemagne. La guerre, qui aurait dû crever cette baudruche, n'a fait que la gonfler d'un venin exacerbé. L'Allemagne intellectuelle tourne le dos à la France avec plus de dédain qu'elle n'avait encore fait, et regarde vers l'Est, vers la Russie, l'Inde, la Chine, les autres cultures asiatiques : — « Les colonnes de la civilisation germanique élevée sur des fondements romains sont ébranlées, écrit Curtius ; le travail de construction slavo-germanique progresse. » Il y a là un courant d'idées qu'il faut connaître. M. Seillière l'étudie ici dans trois de ses plus typiques inspirateurs : Thomas Mann, le comte Hermann Keyserling, Oswald Spengler : trois noms que nous avons lus souvent dans nos journaux et nos revues (notamment dans le *Correspondant*) et dont nous saurons maintenant avec une douloureuse précision ce qu'ils représentent.

M. Régis Michaud, professeur détaché de l'Université de Californie, auteur déjà de *Mystiques et réalistes anglo-saxons,* y donne aujourd'hui une suite sous ce titre : **La Pensée américaine : Autour d'Emerson**, in-8 de 252 p., 15 f., Paris, Bossard. — Sur Emerson (1803-1882), qui n'a rien d'un « penseur, » qui est une âme fort prosaïque, qui, sous prétexte de *Self-reliance,* de « confiance en soi, » a prêché l'individualisme absolu, l'absolue souveraineté de l'individu à l'encontre de toute tradition et de toute autorité, voir *Ami* 1922, p. 794-6. — M. Michaud débute par un parallèle entre Emerson et Nietzsche, deux pensées qui sont du même ton, mais Nietzsche bien plus intéressant encore et moins odieux que l'Américain. Puis, « autour d'Emerson, » il groupe une famille d'esprits qui, tous à leur façon, et même quand ils contredisent le maître, sont des Emersoniens authentiques :

Margaret Fuller, vraiment sa fille spirituelle, exemple tragique avant la lettre du malaise intellectuel d'aujourd'hui, martyre du déchirement entre les aspirations artistiques et les contraintes puritaines ; — Thoreau, Américain de Concord, né d'un père Normand et d'une mère Ecossaise, un vrai sosie d'Emerson ; — les deux James, William et Henry, le premier, fondateur du pragmatisme américain, nomenclateur d'un certain nombre d' « expériences religieuses, » le second, Henry, romancier de renom, dont les héros et surtout les héroïnes, avec leur penchant morbide à l'introspection, leur goût de se perdre dans les dédales du subconscient, l'*aura* mystique dont ils s'enveloppent, sont bien au ton d'Emerson ; — le poète William Moody († 1910), visage inquiet et composite où l'on croit voir un puritain se dérober sous le masque du moderne ; — Henry Adams, historien et diplomate, avec des visées philosophiques, moraliste qui essaie une interprétation scientifique du fatalisme emersonien et fait le pont entre la pensée d'hier et celle d'aujourd'hui, entre le transcendantalisme et le « réalisme » des nouveaux philosophes. — Un chapitre final sur *le malaise intellectuel et social aux Etats-Unis :* étude parue d'abord dans une revue de France et que certains Américains jugèrent alors pessimiste ; mais l'auteur montre qu'il s'est borné à donner « un compte rendu copieux du réquisitoire signé contre la civilisation américaine par trente de leurs critiques les plus marquants » :

> Tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes en Amérique. Des critiques autorisés nous le disent, et j'ai tenu à leur faire écho. Pourquoi l'Europe et en particulier la France auraient-elles le monopole des décadences ? Mais il ne s'agit pas de décadence.

VI. — Une des éruptions les plus virulentes de cet impérialisme que M. Seillière a entrepris de pourchasser sous toutes ses formes, c'est le nationalisme, ou ce que certaines gens désignent de ce nom. Le nationalisme est la grande hérésie moderne, disait naguère une revue catholique allemande. Et l'excellente *Revue catholique des idées et des faits* (Bruxelles) écrivait : — « Le nationalisme sera la prochaine hérésie condamnée. » Il est certain que, parmi les problèmes qui se posent aujourd'hui devant la conscience catholique, il n'en est guère de plus grave. Le nationalisme, tel qu'on veut l'entendre en bien des milieux, en France ou hors de France, est incompatible avec l'esprit chrétien. Il est la survivance d'une idée païenne amorale et contradictoire à la notion même de civilisation chrétienne. Survivance qui n'a cessé de ravager l'Eglise tout le long des siècles et dès son berceau. Un de nos excellents publicistes chrétiens, M. Carry, écrivait naguère *(Correspondant* du 10 sept. 1901) : — « Toute l'histoire de l'Eglise n'est qu'une lutte contre les déviations de l'esprit particulariste et national. » C'était du nationalisme, dès le temps du Christ, que la fausse conception pharisienne du Messianisme. Nationalisme aussi que la querelle entre Juifs et Grecs de la primitive Eglise de Jérusalem (Act. Ap., VI, 1). L'unité romaine a coupé court ensuite à l'âpreté des divergences nationalistes ; et il faut admirer certainement, dans cette coïncidence de la *pax romana* et de l'établissement du christianisme, l'exécution d'un merveilleux plan de la Providence. L'Empire coupé définitivement en deux après Théodose, l'antagonisme éclate entre l'esprit grec et l'esprit latin, et va donner naissance à une série de schismes sans cesse renaissants, en attendant la grande déchirure de Photius et de Cérulaire. Le grand instrument ensuite du démon pour susciter le schisme dans le sein même de l'Occident, ce va être le nationalisme germanique, incarné dans les Césars des XII^e^, XIII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, les Henri III, IV, V et VI, les Frédéric I et II, Louis II de Bavière ensuite. Puis, c'est le Grand Schisme ; puis, avec la Renaissance païenne, c'est l'esprit nationaliste qui prend une virulence nouvelle et dont la malfaisance est pour une très forte part dans le succès du schisme anglican comme de la Réforme en pays germaniques et scandinaves. Je ne reprends pas en détail cette question, qui a été abordée souvent ici, notamment lors du fameux mouvement qui, sous le nom de *Los von Rom* (rupture avec Rome), a exercé, il y a un quart de siècle, de tels ravages dans l'Eglise d'Autriche : *Ami* 1901, p. 833-840, 1054-1062 ; 1902, p. 17-22 [1].

Cette question, plus grave que jamais depuis la guerre, a fait l'objet, l'an dernier, d'une enquête abondante menée par la Revue *Les Lettres* auprès de personnalités catholiques éminentes de France et de l'Etranger. Et le fruit de cette enquête, dirigée par M. Maurice Vaussard, vient d'être recueilli

[1] L'aboutissement du nationalisme a été très vigoureusement défini dans le quatrain fameux de Grillparzer, le plus grand poète autrichien du XIX^e^ siècle :

Der Weg der neuen Bildung geht
Von Humanität
Durch Nationalität
Zur Bestialität.

En français : « Itinéraire de la culture nouvelle : — De l'humanitarisme — en passant par le nationalisme — à l'animalité. »

en volume, **Enquête sur le Nationalisme**, in-12 de v-420 p., 12 f., Paris, Editions *Spes*. On entendra ici des voix d'évêques et de théologiens, Mgr Chollet, Mgr Julien, Mgr Batiffol, P. Vermeersch, P. Pesch, P. Martindale, P. Woroniecki, prince Ghika, dom Sturzo, etc. ; et d'autres, très nombreux, dont la plupart sont de très hautes compétences : G. Goyau, E. Seillière, Emile Baumann, Jacques Chevalier, Louis Le Fur, R. Johannet, G. de Reynold, F. Meda, A. Mélot, etc. — Sur la forme la plus aiguë du nationalisme, le parti raciste ou *völkisch* allemand *(deutsch-völkische Freiheitspartei)*, le dernier venu des partis allemands, et qui, inconnu, ou presque, en 1922, a su conquérir en quelques mois, avec une terrible rapidité, et dans toutes les classes de la société, nombre de partisans enthousiastes, voir un travail de Jacques de Préchac, *Correspondant* du 25 oct. 1924 : *Un ultranationalisme maladif en Allemagne : le racisme.*

La Misère des Nations, par L. Cabrero, ancien Directeur de l'Agence du Crédit Lyonnais à Barcelone, in-12 de 362 p., 10 f., Paris, Berger-Levrault : ouvrage qui a eu un succès retentissant en Espagne, où il a paru d'abord pour mettre ce pays en garde contre des manœuvres financières destinées à le ruiner. L'auteur vient de le refondre à l'adresse du public français. C'est la clef de l'histoire financière (du brigandage financier) d'après-guerre. La spéculation, voilà la grande ennemie qui a provoqué et qui entretient « la misère des nations. » Pour la première fois on trouvera ici un exposé complet, et effarant, de la plus formidable escroquerie des temps modernes, *La faillite du mark*, clef des variations des changes, vraie conjuration dirigée non pas contre la France seulement, mais contre le monde, qu'elle se proposait de piller, de ruiner, finalement de dominer. Il faut lire tout ceci pour entendre les dessous de la politique interalliée depuis l'armistice.

L'Autre Bataille, par Pierre Pouget, in-12 de VIII-304 p., 7 f. 50, Berger-Levrault. Deux parties : 1° *Fin de guerre*, p. 3-67 ; 2° *Le Retour*, p. 69-301 : récits, tableaux, impressions d'une haute mélancolie : on était partis si allègres, et puis, que de désillusions, bien avant la fin même de la guerre ! De vibrants serments de concorde avaient salué notre départ ; et puis, au retour, il a fallu connaître l'amère surprise de l'oubli, de l'égoïsme, de la haine... Courses à l'argent, luttes sociales, sectarismes violents... Que faire ? Les uns se révoltent, d'autres abdiquent, la plupart se résignent... Ce n'est rien de tout cela que nous enseignent nos morts... La leçon de nos morts, c'est le courage, non plus sur la frontière, mais pour « l'autre bataille, » pour celle qui doit refaire la maison, refaire la patrie meurtrie...

L'Avenir de la France, par Paul Gaultier, naguère professeur de philosophie à Stanislas de Paris, aujourd'hui Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*, secrétaire-général de l'Union française, in-12 de 294 p., 7 f. 50, Perrin. Trois parties : 1° *les maux :* le désordre social (instabilité gouvernementale, gaspillage, incompétence, favoritisme, le virus politique), la routine, le manque de sens pratique, l'abus des mots ; — 2° *les causes :* étatisme, superstition de l'égalité, individualisme, idéologie ; — 3° *les remèdes :* réforme constitutionnelle, réforme administrative, réformes économiques, réforme de l'éducation, réforme morale, qui est la réforme capitale, celle dont toutes les autres, plus ou moins, relèvent. Car, dit M. Gaultier, c'est miracle que, privé de tout idéal, le peuple de France ne se soit pas davantage abandonné aux pires instincts : il lui a fallu, pour ne pas se laisser entraîner, corps et âme, par la contagion déchaînée par les politiciens, plusieurs siècles d'hérédité morale. Mais c'est là un trésor qui, s'il n'est pas complètement dissipé, a du moins singulièrement diminué « sous l'action corrosive des ambitions démagogiques et des haines religieuses. » Devoir de l'Etat de favoriser la moralité publique, d'empêcher d'abord la propagation du mal. Devoir de tous de se faire les apôtres du bien. Devoir surtout de montrer à tous que, « notre destinée ne s'achevant pas ici-bas, la vie est une chose sérieuse, grosse non seulement d'un avenir humain..., mais d'un avenir éternel... Jamais la moralité n'est plus solide que lorsqu'elle est rattachée à l'infini. » Tout cela, écrit d'une plume lumineuse, chaude, précise, la plume d'un de nos bons moralistes chrétiens, d'un observateur chez qui la plus pénétrante perspicacité ne se sépare jamais d'une ardente charité.

Une nouvelle Série, la VI^e^, des **Luttes présentes de l'Eglise**, ou *L'Eglise et l'Etat durant quatre années d'après-guerre 1920-1924*, par le P. de La Brière, prof. de droit des gens à l'Institut catholique de Paris, in-8 écu de 416 p., 18 f., Paris, Beauchesne. Le P. de La Brière fait régulièrement, aux *Etudes*, la *Chronique du mouvement religieux*, et ces pages sont toujours très remarquées : même des journaux comme le *Temps* s'honorent de le lire, de le citer, de le discuter avec une courtoisie des plus déférentes. Ce qu'il entreprend ensuite de recueillir en ces *Luttes présentes de l'Eglise* (dont la I^re^ Série, aujourd'hui épuisée, partait de 1909), ce ne sont pas toutes ses Chroniques mensuelles des *Etudes :* il y a là en effet des pages qui peuvent sembler ne répondre qu'à une fugitive préoccupation d'actualité ou qui ne font qu'exposer plus sommairement un problème qu'en d'autres circonstances on aurait discuté avec plus d'ampleur. Il ne veut retenir de ces Chroniques que celles qui offrent un intérêt durable. Et de celles-ci mêmes, il fait deux parts :

Les unes, celles qui traitent directement des affaires du Saint-Siège et de la politique religieuse en France, forment la matière propre des *Luttes présentes de l'Eglise*, dont les six volumes sont assurés de demeurer, pour les travailleurs des âges futurs, un témoignage capital, le plus riche exposé à consulter pour l'intelligence de ces quinze années qui vont de 1909 à 1924 ;

Les autres, les questions qui concernent les intérêts catholiques dans la vie européenne et internationale d'après-guerre, forment une série distincte, nettement spécifiée, dont le I^er^ volume vient de paraître, sous ce titre : **L'Organisation internationale du monde contemporain et la Papauté Souveraine**, in-8 écu de 320 p., 15 f., Paris, Editions *Spes*. Ce I^er^ volume embrasse la période qui va de 1885 (date de la médiation de Léon XIII dans l'affaire des Carolines, entre l'Allemagne et l'Espagne) à 1924. Un rapide chapitre initial nous rappelle les enseignements de la Papauté contemporaine touchant le droit des gens et comment elle a appliqué sa doctrine sous Léon XIII, Pie X et Benoît XV. Le reste du volume est donné à l'histoire de la Société des Nations, à la critique doctrinale des Assemblées qu'elle a tenues depuis 1920. — C'est un grand livre. A peine paru, une lettre du cardinal Gasparri transmettait à l'auteur les félicitations du Saint-Père pour « avoir exposé avec un tact et une compétence si dignes d'éloges les divers problèmes d'ordre international et leur solution dans le sens des intérêts supérieurs de l'Eglise et des âmes, qui sont aussi les véritables intérêts des nations et de la société. »

A la Société des Nations encore est consacré le I^er^ chapitre du nouveau recueil du P. Hugon, **Etudes sociales et psychologiques, ascétiques et mystiques**, in-12 de VI-178 p., 5 f., Téqui. Le P. Hugon rappelle que ce nom même n'a rien de nouveau : Léon XIII avait déjà parlé d'une *societas civitatum*, mais dans un sens plus universel et avec une portée tout autrement haute (Lettre du 5 mai 1888, aux évêques du Brésil, sur l'abolition de l'esclavage). Et quant au fond des choses, la Société des Nations ne pourra qu'être l'application des grands

principes chrétiens : elle sera cela, ou ne sera pas. — Puis, comme certains ont imaginé de parler aussi d'une Société des Eglises, le P. Hugon expose, en son chapitre II, ce que doit être l'union des Eglises. — Le reste du volume est donné, soit à des questions psychologiques (maladies de la volonté ; notion théologique de la psychologie de la conversion), soit à des questions d'ascétique et de mystique : vertus actives et vertus passives, vertus naturelles et vertus surnaturelles ; la profession religieuse et les œuvres d'apostolat et de charité ; la mystique de S. Thomas : comment dans le système thomiste la mystique est le couronnement suprême de notre organisme surnaturel.

VII. — On vient d'annoncer la mort (5 février) de Georges Victor-Hugo, petit-fils de Victor Hugo et fils de Charles Hugo, dont la veuve avait épousé en secondes noces Edouard Lockroy. Il était le frère de Jeanne Hugo, la Jeanne de la gentille poésie qui a chanté dans nos mémoires d'enfants : *Jeanne était au pain sec...*, la Jeanne à qui les gâteries de son grand-père n'ont pas été saines : on se souvient qu'elle épousa Léon Daudet, en mariage purement civil, pour divorcer après quelques mois (incompatibilité d'humeurs).

Georges, celui qui vient de mourir, a fait plus d'honneur au nom d'Hugo. C'était une âme très noble, et un esprit d'une grande élévation. Il avait hérité quelques-uns des plus beaux dons de son grand-père. Il évita d'en faire étalage. Sa modestie et le respect qu'il portait à un grand nom l'inclinèrent au silence. En dehors d'un petit livre attendri consacré à son grand-père (1912), il n'a guère écrit que des *Mémoires d'un matelot*, remarquables par la vigueur et la précision du trait, révélant ainsi dans son style ses hautes qualités de peintre et de dessinateur (un héritage encore du grand-père, dont les croquis de voyage sont de petits chefs-d'œuvre). Il pratiquait assidûment la peinture. Déjà avant la guerre, il avait exposé des interprétations de nature d'une vision très originale. Après la guerre, où il a voulu aller malgré son âge et malgré la décision du conseil de réforme (il s'était muni, pour se faire agréer, d'un passeport d'emprunt, comme le rappelait sur sa tombe M. Gustave Simon, l'exécuteur testamentaire de V. Hugo, et il a été, aux premières lignes, un de nos plus héroïques agents de liaison), il a exposé, en 1920, ses souvenirs de la vie des tranchées, subtiles et vives aquarelles où il note tous les aspects d'un ciel et d'une terre également ravagés par les éclatements d'obus, les fusées éclairantes, les fumées. L'an dernier encore, il exposait des souvenirs d'une croisière dans la Manche.

Et ce qui nous intéresse beaucoup plus encore, c'est qu'il était chrétien et qu'il est mort chrétiennement, comme nous l'apprend (*Temps* du 7 février) M. Thiébaut-Sisson son ami (artiste lui-même et critique d'art du *Temps*). En religion comme en politique, écrit Thiébaut-S., les idées de Georges Hugo étaient diamétralement opposées à celles du milieu dans lequel il avait été élevé :

« Avez-vous remarqué, lui confiait-il un jour, comme les petits enfants de la noblesse républicaine rejettent toutes les opinions de leurs anciens ? Le petit-fils de Renan s'est converti au catholicisme. Je ne suis pas moins catholique, et je suis monarchiste par surcroît. Nous revenons à la tradition qui a fait jadis la France forte et belle. Ai-je tort ? Ai-je raison ? L'avenir en décidera. »

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Le canon 2262, § 2, n. 2, dit qu'un prêtre peut dire la *messe privée* pour les excommuniés. Or le can. 2314 frappe de l'excommunication spécialement réservée au Pape, tous les hérétiques et schismatiques. Donc je puis accepter des intentions de messes à dire *d'une façon privée* pour les hérétiques et les schismatiques. Ai-je raison de conclure ainsi ?

R. — Le canon 2262, § 2, n. 2, permet l'application de la messe aux excommuniés, c'est vrai, mais sous deux conditions nécessaires : la messe doit être en tous points privée, et tout danger de scandale doit être écarté.

La messe restera de tous points privée, si elle ne comporte aucune solennité provenant soit de la liturgie, soit de l'assistance, soit de l'annonce qui en aurait été faite, etc.

Le danger de scandale sera écarté, si l'application de la messe est tenue secrète, ce qui est le moyen excellent d'éviter le scandale. Du moins, si le secret ne pourra pas être gardé, faudra-t-il expliquer aux fidèles la loi ecclésiastique, et leur exposer les motifs sur lesquels elle est basée.

L'application du saint sacrifice peut se faire à toutes les intentions pour lesquelles cette application est généralement demandée. On peut offrir la messe pour les besoins spirituels de l'excommunié, ce qui revient à prier pour sa conversion : *Ut Deus et Dominus noster eruat eos ab erroribus universis ; et ad sanctam matrem Ecclesiam catholicam atque apostolicam revocare dignetur.* C'est la prière officielle et solennelle que l'Eglise fait pour les hérétiques et les schismatiques, à l'office du Vendredi-Saint.

La messe peut aussi être offerte pour les besoins temporels des excommuniés. On peut demander pour eux à Dieu ces secours, qui sont susceptibles de devenir un moyen et une occasion de toucher « les âmes déçues par la tromperie diabolique, » suivant l'expression de l'Eglise dans la même liturgie. La pensée de la bonté de Dieu qui les comble de biens même durant le temps de leur infidélité, peut amener les hérétiques et schismatiques à cesser leur rébellion, à rentrer dans l'unité de la soumission, de la vérité et de la charité. Ce sont là les motifs qu'il faudra indiquer aux fidèles pour éloigner le danger du scandale.

Le droit fait cependant une exception pour les excommuniés *vitandi :* en punition de leur contumace plus flagrante, plus coupable et plus invétérée, qui leur a occasionné le plus haut degré d'une peine qui n'est infligée que par étapes, l'Eglise interdit d'offrir pour eux le saint sacrifice,

si ce n'est dans l'unique but d'obtenir leur conversion.

Vous appliquez justement le canon 2262, § 2, n. 2, en concluant que vous pouvez offrir ainsi le saint sacrifice pour les hérétiques et schismatiques que le canon 2314, § 1, 1°, excommunie.

Mais vous parlez d'application en vertu d'honoraires reçus. Il vous appartient dans le cas, et c'est pour vous un devoir grave, d'assurer les deux conditions de la messe ainsi célébrée : l'absence de solennité, de toute solennité dans le sens où nous venons de l'indiquer, et l'éloignement du scandale.

Si vous offrez ces messes pour des défunts qui sont morts dans leur contumace, et qui n'ont pas reçu la sépulture ecclésiastique, vous avez à éviter les invitations en particulier que pourrait faire la famille, et toute publicité. Tout cela serait de nature à produire l'effet, en certains milieux et dans certaines circonstances, d'honneurs ecclésiastiques rendus à ces défunts. Cela pourrait aussi passer pour les prières publiques que l'Eglise n'a pas voulu faire pour des enfants rebelles. Vous savez que cette confusion doit être évitée.

Q. — Dans notre diocèse les honoraires de messe sont fixés à 2 yen, et quand on ne trouve pas sur place de messes à dire, c'est l'Amérique qui comble le déficit avec des honoraires à 1 dollar (également 2 yen). Les donateurs de ces messes au taux le plus bas en Amérique expriment, paraît-il, la condition que ces honoraires seront employés, les uns pour le pain du Missionnaire, les autres pour payer son catéchiste, les autres pour les réparations des immeubles du poste qu'il habite.

Que penser de ces obligations ? J'avais toujours cru que les honoraires de messes, au moins au taux ordinaire, étaient la propriété exclusive de celui qui les acquitte ; me serais-je trompé ? Si les donateurs, ou même leurs intermédiaires, peuvent comme ci-dessus y joindre des obligations, l'*Ami* serait-il assez obligeant pour nous dire si elles obligent en conscience, et si oui, est-ce *ex justitia* ou *ex caritate* ?

R. — Ni l'un ni l'autre. Ces prétendues obligations n'obligent à rien du tout ; elles sont nulles en conscience, parce que surajoutées de façon unilatérale au contrat bilatéral de justice qui spécifie le caractère « commutatif » de l'honoraire par rapport à la célébration de la messe. C'est le contrat dit *do ut facias*. Le prêtre s'engage à dire une messe avec application du saint sacrifice aux intentions du donateur, et celui-ci, en échange, verse la somme fixée pour cet engagement par le tarif autorisé. C'est tout. S'il plaît au donateur d'ajouter quelque autre obligation à celle dont le prêtre s'est uniquement chargé en vertu de l'honoraire, c'est une affaire nouvelle, à discuter entre eux pour commun accord, avec perception éventuelle d'un supplément pécuniaire s'il y a lieu. Une somme plus forte est alors versée, dont précisément la majoration correspond à l'obligation contractée par le prêtre en plus de l'obligation substantielle de la célébration pure et simple du saint sacrifice. Mais c'est là, alors, une convention bilatérale particulière, parfaitement admissible en justice, et non plus la carte forcée d'une clause ou charge non consentie à l'avance par le prêtre, imposée en plus du contrat de messe, par le seul caprice du donateur.

Il n'y a donc aucun titre de justice qui oblige le célébrant possesseur de l'honoraire à faire autre chose que de célébrer la messe promise ; aucun titre de justice qui l'oblige à faire de son honoraire tel ou tel emploi fixé par le donateur.

L'honoraire du tarif, encore une fois pour simple célébration de messe, est la propriété du prêtre qui, dès lors, a plein droit d'en disposer comme il l'entend, sans avoir à subir les injonctions d'une volonté étrangère ; et celle-ci, d'ailleurs, n'est pas plus qualifiée pour créer un devoir de charité qu'une obligation de justice, sans aucun titre ni fondement objectif.

Tout autre serait le problème et sa logique résolution, si par avance prêtre et fidèle s'étaient entendus sur telle ou telle clause accessoire, étrangère en soi au contrat de messe strictement dit. A tort ou à raison, le futur célébrant peut, s'il le veut, accepter la condition que met le donateur à l'oblation de l'honoraire, en dehors de celles qui sont d'usage courant et prévues, avec majoration correspondante, par les tarifs. V. g. : « Je vous donne 1000 messes (soit 5000 fr.) tout de suite, que vous célébrerez par vous-même ou par d'autres, en y mettant tout le temps que vous voudrez, à la condition que vous ferez une aumône de 100 fr. à telle école libre qui m'intéresse. » Cette condition-là ou une autre, peu importe ! Le prêtre peut penser que l'avantage de toucher immédiatement 4900 fr. et de s'assurer pour lui et pour ses confrères un « stock » de messes désirable, vaut bien le léger sacrifice de 100 fr. qu'on lui demande en faveur d'une bonne œuvre. Il peut refuser ; mais, s'il accepte, sa promesse l'oblige en justice à affecter les honoraires de 20 messes à l'œuvre indiquée. C'est un exemple, qu'on peut varier, d'une convention bilatérale possible, obligatoire en conscience, en matière d'honoraires de messes.

Tel n'est point le cas de la présente consultation, où la seule volonté indiscrète des donateurs prétend à tort imposer au prêtre, quant à l'emploi de ses honoraires, une condition qu'il n'a pas acceptée.

Q. — Paul, marié civilement à Joséphine, et vivant ainsi en concubinage depuis plus de douze ans (trois enfants nés, pas baptisés, etc.), à la suite de diverses circonstances se décide à régulariser sa situation matrimoniale. Un beau soir à 8 h. 1/2, Paul et Joséphine viennent devant le curé, sans témoins. Le curé, vu l'heure tardive, ne peut y suppléer, et craignant que remettre la cérémonie ou urger la présence des témoins empêche la régularisation de cette union, les unit en mariage.

Ayant lu le can. 1094 du nouveau Code parlant de la présence de deux témoins nécessaires à la validité, il se demande si vraiment il a fait un mariage invalide, et dans ce cas que faire ?

R. — Ce qui est le plus étonnant dans l'affaire, c'est que ce curé ait eu besoin de la lecture du can. 1094 pour se poser cette question. Il n'a donc

jamais entendu parler, antérieurement au Code, du décret *Ne temere*, cependant assez connu ? Il n'a jamais entendu parler du fameux décret *Tametsi* du concile de Trente ? Encore un décret qui a cependant suffisamment fait du bruit dans le monde !

Il est tout à fait certain que la prétendue régularisation de ce mariage a été de nul effet. « Ces mariages seuls sont valides qui sont contractés devant le curé, ou l'Ordinaire du lieu, ou un prêtre délégué par l'un ou l'autre, *et* deux témoins au moins..., » dit le can. 1094. Ceux-là seuls sont valides ; donc tous les autres, à qui quelque chose manque des prescriptions portées, sont nuls. C'est là une loi irritante, donc l'ignorance n'en excuse pas, le texte n'en disant rien (cf. c. 16 § 1). Les cas d'exception prévus ne peuvent trouver dans l'espèce leur réalisation. Remarquez du reste que si le prêtre, le curé, ne peut être atteint, dans les circonstances du can. 1098, les deux témoins sont toujours nécessaires pour la validité.

Aucun doute n'est donc possible, le mariage est nul.

Que faire ? Il n'y a que deux moyens qui puissent être employés. Le premier, et assurément le plus simple, c'est la célébration régulière du mariage, c'est-à-dire l'expression du consentement devant le curé et deux témoins. S'il n'est pas possible d'amener les deux pseudo-conjoints à cette célébration, il faut demander au Pape la *sanatio in radice* du can. 1138. C'est le cas, puisque le can. 1139 prévoit ce moyen dans la circonstance d'un mariage nul pour défaut de la forme légitimement prescrite. Le consentement, nettement exprimé, était en effet suffisant d'après le droit naturel, et seul le manque de la forme prescrite rend nul le contrat matrimonial susdit.

Le seul point qui empêcherait la *sanatio in radice* serait la révocation faite postérieurement à la cérémonie manquée, du consentement donné. Cette révocation n'est pas à présumer. Il vous suffit de savoir que les deux pseudo-époux cohabitent pacifiquement (à la façon générale et commune), pour que vous soyez en droit de conclure à la persistance du consentement.

Dans ce cas, exposez le fait à votre Ordinaire, qui adressera la demande de *sanatio* au Saint-Siège, lequel s'est réservé l'octroi de cette revalidation. Etant donné les circonstances que vous avez indiquées, la revalidation sera certainement accordée.

LITURGIE

Q. — 1° Comment les fidèles, afin de se conformer à la Liturgie, doivent-ils se tenir pendant la messe basse, la messe chantée, et la messe devant le St-Sacrement exposé ? A quels moments sont-ils debout, agenouillés ou assis ?

2° Que faut-il entendre à proprement parler par une *messe votive privée* ? Le 9 août, vigile de S. Laurent, un curé peut-il chanter une messe votive fondée avec exposition du St-Sacrement, et prendre pour cela la messe *Cibavit* ?

3° A la messe paroissiale en semaine, ou même à la première messe du dimanche, qui est basse, le curé est-il dispensé de faire la commémoraison d'un simple occurrent, quand la cartabelle porte : *Comm. simplicis in miss. priv. tantum* ? Peut-il sans faute omettre à la fin de ces messes les prières léonines *Salve Regina, etc.* ?

R. — Ad I. L'*Ami* n'a pas à revenir sur ce qu'il a dit récemment, p. 128, de la tenue des fidèles assistant soit à une messe basse, soit à une messe solennelle ou chantée ordinaire.

Quant à la messe solennelle ou chantée en présence du St-Sacrement publiquement exposé, il serait convenable que, pendant toute sa durée, on s'abstînt de s'asseoir au chœur. (Cérém. des év., liv. II, c. XXXIII, n. 33). Néanmoins on peut s'y asseoir à certains moments *(ibid.)*, et, de vrai, tel est l'usage communément suivi, même à Rome. (Cf. Martinucci, Hægy, etc.). Dans la circonstance encore, les fidèles n'ont rien de mieux à faire que de régler leur attitude sur celle du clergé, à moins toutefois que la coutume n'existe pour eux de rester à genoux durant telle ou telle partie de la messe, alors que celui-ci se tient debout.

Ad II. Les messes votives privées sont des messes votives célébrées non pour une cause grave et publique intéressant l'Eglise, ou bien, si c'est pour une cause de ce genre, non par ordre ou avec autorisation de l'Ordinaire, mais pour la satisfaction de la piété personnelle du prêtre, ou de la dévotion de ses paroissiens, ou de celle des fidèles qui ont offert un honoraire à cet effet.

En raison de l'occurrence de la vigile de S. Laurent, toute messe votive privée non privilégiée [1] et non chantée est interdite le 9 août, et cela, même dans les églises où, — comme dans la plupart de celles du pays de notre honorable consultant, — il n'y a pas à cette date, dans le Calendrier, un office de rite double. (Nouv. rubr. du Missel, tit. II, n. 1). Mais si elles sont *chantées*, les messes votives privées, même non privilégiées en elles-mêmes, — et donc la messe votive *Cibavit* du St-Sacrement célébrée à l'occasion de toute exposition publique du St-Sacrement qui n'est pas celle des Quarante-Heures proprement dites et qui n'a pas été assimilée par indult à celle-ci, — sont permises le 9 août dans lesdites églises [2], pourvu que ce ne soit pas un dimanche. *(Ibid.*, n. 10).

Ad III. Fût-elle simplement lue, la messe conventuelle ou capitulaire ne saurait être considérée comme une messe strictement privée. (Cf. S. R. C., 7 déc. 1888, n. 3697, ad 7 ; 19 janv. 1906, n. 4177, ad 2). Aussi doit-on y omettre aux doubles de 2e classe la commémoraison d'une fête simple ou d'un jour octave simple occurrents (Nouv. rubr. du Missel, tit. v, n. 1 ; S. R. C., 27 mars 1779, n. 2514, ad 8 ; 2 déc. 1891, n. 3757, II ; 19 janv. 1906, n. 4177, ad 2), et est-on toujours autorisé à y sup-

[1] Bien que privée, la messe votive *pro sponso et sponsa* est privilégiée ; même basse, elle serait permise le 9 août pour la bénédiction solennelle d'un mariage, à moins que ce jour-là ne fût un dimanche. (Nouv. rubr. du Missel, tit. II, n. 2).

[2] Ces messes votives ne sont pas permises le 9 août en France, à cause de la fête du B. Jean-Marie Vianney, inscrite sous le rite double au calendrier du Propre national.

primer les prières finales de Léon XIII (S. R. C., 7 déc. 1888, n. 3697, ad 7 ; 19 janv. 1906, n. 4177, ad 2).

Il n'en est pas de même d'une messe basse de paroisse [1] célébrée en semaine, ni *a fortiori* de la première messe basse du dimanche là où il y a aussi une grand'messe dominicale. Ces messes basses sont et demeurent des messes strictement privées. Elles n'excluent donc pas la commémoraison des simples occurrents (S. R. C., 28 mai 1897, n. 3957, ad 3), et l'on n'est pas dispensé de réciter à la fin les prières prescrites par Léon XIII *(ibid.)*. Pour que l'on pût omettre licitement celles-ci, il faudrait qu'un certain caractère de solennité extérieure vînt se surajouter à ces messes, ou qu'elles fussent immédiatement suivies soit d'une fonction sacrée autre que la distribution de la communion, soit d'un exercice de piété présidés par le célébrant lui-même, demeuré pour cela à l'autel. (S. R. C., 20 juin 1913, *Decretum)*.

Q. — 1° Lorsque le célébrant, revêtu des ornements sacerdotaux, distribue la sainte communion immédiatement avant ou après sa messe basse, doit-il, ou non, garder le manipule ?

2° Même question lorsqu'il donne la bénédiction du Saint-Sacrement immédiatement après la messe, ou encore lorsqu'il expose le Saint-Sacrement avant ou après la messe.

3° Au salut du Saint-Sacrement avec l'ostensoir, l'usage dans notre diocèse est d'ajouter un motet *pro Papa*. Lorsqu'on chante comme motet le *Tu es Petrus*, quels verset et répons doit-on prendre ?

R. — Ad I. Lorsqu'il arrive à un prêtre revêtu des ornements sacrés de donner la sainte communion immédiatement avant ou après sa messe privée [2], que ce soit à l'autel où il célèbre ou bien à un autre autel, il doit le faire avec tous ces ornements, y compris le manipule, et cela quand même ils seraient de couleur noire. (Cf. S. R. C., 12 mars 1836, n. 2740, ad 11 ; 27 juin 1868, n. 3177 ; 13 juin 1893, n. 3800 ; de Herdt, *Sacræ Liturgiæ Praxis*, t. I, n. 274 et 275 ; P. Hægy, *Manuel de Liturgie*, t. I, p. 289 ; *Ami* 1910, p. 1117).

Ad II. Pour la bénédiction privée du Saint-Sacrement, — c'est-à-dire pour celle qui se donne avec le ciboire, — quand elle a lieu tout de suite après la messe, le célébrant peut être revêtu de la chasuble [3] (S. R. C., 20 juillet 1894, n. 3833, ad 3), à moins toutefois que celle-ci ne soit noire (S. R. C., 12 mars 1897, n. 3949, ad 8). Il en est de même pour l'exposition du Saint-Sacrement aussitôt avant ou après la messe [4]. (A Portu, *De cultu Dei et hominum*, l. I, p. III, App. I ; Merati, *Thesaurus SS. Rituum*, p. IV, tit. XII, n. 29 ; Cavalieri, *Commentaria*, t. IV, c. VII, decr. XLVI, n. 9).

Dans l'un et l'autre cas, il convient que le célébrant n'ait pas de manipule. (Merati, *op. cit.*, p. IV, tit. VIII, n. 27 ; Bourbon, *Petit cérémonial paroissial*, n. 808 ; P. Hægy, *op. cit.*, t. I, p. 563 ; De Amicis, *Cæremoniale parochorum*, p. V, c. IV, art. I, 7). « Il *convient*, » disons-nous seulement ; car, à vrai dire, il n'existe sur ce point aucune prescription formelle. (Cf. *Ephem. liturg.*, 1920, p. 272).

Ad III. Si l'on a à chanter le *Tu es Petrus*, on peut au besoin le faire suivre du verset : *Elegit te Dominus sacerdotem sibi*, avec le répons : *Ad sacrificandum ei hostiam laudis*, tirés l'un et l'autre de l'office de la Chaire de S. Pierre à Rome (2es vêpres).

Q. — Nous faisons partie d'un Ordre qui a son calendrier propre. Depuis plus de vingt-cinq ans que nous sommes établis en ce pays, dans des diocèses réguliers, nous continuons cependant à suivre notre calendrier, même pour les fêtes particulières à notre pays d'origine. Or, j'ai remarqué que tous les Ordres et Congrégations qui possèdent également un calendrier propre célébraient certaines fêtes spéciales au pays et au diocèse où ils ont des maisons. Ne serions-nous pas dans l'obligation de célébrer la fête du patron principal du pays ou du diocèse ?

R. — Des religieux n'ont pas à célébrer les fêtes particulières à un pays hors duquel est située celle des maisons de leur Ordre ou de leur Congrégation à laquelle ils sont actuellement attachés, quand bien même ce pays serait le berceau de l'Ordre ou de la Congrégation [1]. (Cf. S. R. C., 28 févr. 1914, *Decr. de festis localibus quæ a religiosis recoli debeant)*.

Par contre, tous les religieux astreints au bréviaire sont tenus de célébrer : 1° la fête principale de chacun des patrons principaux du lieu de leur résidence [2] ; 2° la fête de l'anniversaire de la dédicace de l'église cathédrale du diocèse dans lequel se trouve cette résidence ; 3° la fête du titulaire de cette même église. (Nouv. rubr. du Bréviaire, tit. IX, n. 2 et 3 ; S. R. C., 20 mars 1683, n. 1709, ad 4 ; 9 juillet 1895, n. 3863, II ; 10 juillet 1896, n. 3925, *dub. II*, ad 3 et 4 ; 9 avril 1900, n. 4053, ad 2 ; 16 févr. 1907, n. 4200, ad 1 ; 28 févr. 1914, ad 4). Ces fêtes sont, pour eux, du rite double de 1re classe ; mais, s'ils ont un calendrier propre, ils les font sans octave. (Nouv. rubr., *ibid.* ; S. R. C., 28 févr. 1914, ad 4).

[1] On sait qu'en droit on appelle *messe de paroisse* celle que le curé est obligé de célébrer à certains jours déterminés pour le peuple qui lui est confié. (S. R. C., 28 nov. 1884, n. 3623, ad 1).

[2] Le célébrant ne pourrait distribuer ainsi la communion immédiatement avant ou après soit la messe solennelle ou chantée, soit la messe conventuelle, celle-ci fût-elle simplement lue. (S. R. C., 19 janv. 1906, n. 4177, ad 3. Cf. *Ami* 1919, p. 336).

[3] Pour donner la bénédiction avec l'ostensoir, il faut nécessairement la chape. (S. R. C., 7 déc. 1888, n. 3697, ad 12 ; 6 févr. 1892, n. 3764, ad 8). — De plus, toute bénédiction du Saint-Sacrement requiert l'emploi d'un voile huméral blanc. (S. R. C., 23 févr. 1839, n. 2786, ad 1 ; 13 juillet 1883, n. 3582, ad 1 ; 20 juillet 1894, n. 3833, ad 3 ; 7 déc. 1888, n. 3697, ad 12).

[4] Il n'est pas permis de ne prendre, pour exposer le Saint-Sacrement, que l'aube, le cordon et l'étole. (S. R. C., 7 déc. 1888, n. 3697, ad 12).

[1] Il faudrait excepter le cas où quelqu'une de ces fêtes aurait été, à un titre spécial, concédée à l'Ordre ou à la Congrégation.

[2] Voir *Ami* 1925, p. 10 et suiv.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 25 martii 1925.

Eug. Lindecker, *Provic.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. Imprimerie de L'AMI DU CLERGÉ

VÉRITABLES DRAGÉES DE

FER RABUTEAU

le plus actif, le plus assimilable, le mieux toléré des ferrugineux.

SOUVERAIN DANS L'ANÉMIE

EXIGEZ LES VÉRITABLES DRAGÉES DE FER RABUTEAU.

COMAR et Cie, PARIS. — R. C. Seine : 78 020

BICYCLETTE V. M. A.

Modèle spécial pour le Clergé

PRATIQUE — SOLIDE

Catalogue franco sur demande aux **Etablissements E. MUGLER Fils**, à Valence (Drôme), qui accorderont aux lecteurs de l'*Ami* **toutes facilités et conditions spéciales** avec **crédit** au gré du client. R C Romans 313

ANÉMIE

NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE CHLOROSE

Sirop de **DESCHIENS** à l'Hémoglobine

Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.

Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.

DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul-Baudry. R.C. Seine 207.104.

FORXOL

Reconstituant de tout ORGANISME

Faiblesse Générale, Anémie, Croissance

Convalescence, Surmenage

Brochure sur demande

Laboratoires BAILLY, 15, rue de Rome, Paris

Fondée en 1830

Registre du Commerce Seine, n° 43.793

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

Siège Social

2, Rue Pillet-Will

PARIS

Rentes Viagères immédiates ou différées

aux taux avantageux des nouveaux tarifs

L'augmentation du revenu par la Rente Viagère est pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite le remède le plus efficace à la cherté de la vie.

Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province

ALCOOL de MENTHE DE

RICQLÈS

Hygiène-Antisepsie

VITRAUX D'ART et Mosaïque DÉCORATIVE

Mauméjean Frères

6 et 6 bis, rue Bezout, PARIS (14e). R. C. Seine 45.192

Envoi de photos et maquettes sur demande

SURMENAGE DE L'ESTOMAC

Pour éviter le surmenage de l'estomac, prenez au repas du soir un **Grain de Vals** (laxatif-dépuratif). Vous assurez ainsi le lendemain la régularisation de l'appareil digestif et évitez congestions et malaises.

Téléphone 2-64 BREST (R. C. Brest n° 7827)

Cloches d'Eglises

BOURDONS, CARILLONS, MONTURES tous Systèmes

Beffroi en Fer et en Bois, dix ans de garantie.

Mise en volée des Cloches par l'Electricité.

Société Anonyme des Etabts

MAURICE GRIPON

Anc. Maison BRIENS 1804

61, rue Yves-Collet

BREST (Finistère).

HUILE Olive pure 76 f.; de table 63 f.; blanche 57 f.; du sanctuaire 62 f. (les 10 litres *franco*). Savon blanc 72 % 10 kil. brut 35 f. *franco*. Cafés verts et cuits. Œuvre Ste-Thérèse, Marseille. Chèque post. 59-92.

CONSTIPATION

Guérie par la

Poudre Laxative de Vichy

du Dr L. SOULIGOUX

Très agréable. — Effet certain.

PARIS, 6, Rue de la Tacherie *et Pharmacies.*

MONTRES - BIJOUX - CHRONOMÈTRES

de la Manufacture

Comptoir " **LA GRANEUSE** *"*

9, rue des Noyers, **BESANÇON** (Doubs)

Envoi franco sur demande du Catalogue illustré

REMISE AUX MEMBRES DU CLERGÉ

ORGUES de tous systèmes. **HARMONIUMS**, spécialité de **soufflerie électriques**. Construction - Réparation - Transformation. — **Michel Merklin et Kuhn**, 11, rue Vendôme, LYON. V page 21 couv. *Ami* du 29 janv.

CIERGES & BOUGIES D'EGLISES R. C. Romans 1.187

BOUGIES, CIERGES et SOUCHES en **STEARINE PURE** jusqu'au calibre 16.

Franco à partir de 50 fr. Régie en plus.

Renseignements, prix courant général sur demande

MOUTINOT & Cie. — Mon fondés en 1880. — St-RAMBERT-D'ALBON (Drôme)

= GAUDRAP & Co =

MAISON RECOMMANDÉE 21, Rue Borie, 21 — BORDEAUX —

Monopoles { « Graves des Rois de Gascogne » ½ sec. « Moulis-Claret », Bordeaux rouge très fin.

Vin blanc de Messe **Sainte Croix du Mont** (vin liturgique légitime).

— *Envoi gratis du Catalogue sur simple demande* —

R. C. Bordeaux 18.250 A.

Anciens Etablissements Paul ODOBEY Fils, de MOREZ-du-Jura

L. TERRAILLON & Co Sucrs

Médaille d'or de l'Ecole d'horlogerie de Cluses.

Société au Capital de 1.000.000

Usine et Bureaux à PERRIGNY (Jura)

Horloges pour églises et châteaux.

Remontage automatique

par moteur électrique.

CARILLONS automatiques et à clavier.

Références du monde entier

Devis gratuit en se recommandant de l'*Ami*. — R. C. 2.874 Lons-le-Saulnier.

jusqu'ici, — et la remplacent trop souvent par des indications dont le moins qu'on puisse dire est que certains points ne paraissent pas en accord évident avec ladite préface.

Quoique l'impression et les notes soient un peu fines, le travail typographique, si important dans un ouvrage de ce genre, ne dément pas la haute réputation de la maison Desclée. — Signalons encore que cet ouvrage paraît en double édition : dans l'une, les rubriques sont en latin, dans l'autre, en français.

2. **Le Vesperale Romanum** (1924) de la même maison est orné, lui aussi, des signes rythmiques (in-8° de 940 p., broché 15 f. ; relié toile rouge 21 f.). Par son format, par son impression bien lisible, par son contenu (tout l'office de Vêpres et de Complies pour les dimanches et fêtes de toute l'année), il est le *livre de chœur* des moines, des chanoines, des prêtres. Les rubriques sont en latin. Des en-tête artistiques et des lettres ornées assez nombreuses font qu'on ouvre ce livre avec plaisir. Un appendice renferme des pièces de circonstances et un recueil de chants pour la bénédiction du St-Sacrement. Signalons une innovation heureuse, depuis longtemps souhaitée par nous : c'est la publication d'un certain nombre de *répons* (notés) empruntés aux Matines des fêtes ; il y en a 5 en l'honneur du St Sacrement, 8 en l'honneur de la Sainte Vierge ; on y trouve avec plaisir le *Duo Seraphim* du temps après la Pentecôte ; le plain chant de ces répons est celui des livres de Solesmes, en attendant une édition officielle des Matines. C'est là une source excellente, à laquelle devraient bien puiser plus abondamment les compilateurs de recueils pour *Saluts*. Le même appendice du *Vesperale* contient également un certain nombre de *Proses :* là aussi il y a une mine inépuisable de splendides richesses artistiques, que le retour au plain chant du moyen age, si légitime qu'il soit, a trop fait négliger. Mais, de grâce, qu'on ne confonde pas les genres ! Qu'on respecte dans ces proses le rythme musical mesuré ! Qu'on ne leur fasse pas subir dans l'écriture et dans l'exécution les mutilations barbares qui rendent méconnaissables dans les éditions modernes les Messes de Du Mont par exemple ! Sinon, qu'on laisse en paix ces hymnes et ces proses jusqu'à ce que nos neveux, guéris de nos engouements et plus respectueux de *toutes* les formes de la beauté musicale, les exhument pour les chanter comme elles ont été composées.

II. ACCOMPAGNEMENT DE PLAIN CHANT. — Ceux qui s'enthousiasment pour les signes rythmiques (et ceux qui s'y résignent) trouveront un bon accompagnement du *Kyriale* vatican, des messes de Du Mont (mutilées dans leurs notes et leur rythme), du *Lauda Sion*, des tons divers du *Magnificat*, ainsi que des principales hymnes, dans le volume de M. Chabot : **Vade-mecum de l'organiste.** 2e fascicule : *Kyriale* de l'édition Vaticane harmonisé par M. Chabot, maître de Chapelle du Petit Séminaire de Marseille ; in-4° de 150 p., broché 12 f, relié 17 f. ; Marseille, Editions Publiroc, 53, rue Thiers ; 1924. Les mélodies sont transposées dans des tonalités assez élevées ; la dominante *si* naturel est habituelle, et les voix doivent monter fréquemment jusqu'au *mi* et même au *fa*. L'harmonisation est à trois parties ; elle admet à certains passages, surtout aux finales, le renfort d'une quatrième partie. L'écriture musicale de M. Chabot est ferme, solide et brillante comme un métal bien trempé ; regrettons seulement quelques licences consistant en successions de quintes d'un effet désagréable (par ex. p. 123). C'est bien dommage qu'un si beau travail harmonique, en suivant servilement les indications « rythmiques, » aboutisse à rendre cahotante et boiteuse la marche sereine des mélodies grégoriennes.

III. CHANTS LATINS. — On se demande pourquoi M. Giocundo Fino a mis le barbarisme *hymna* (répété trois fois) dans le titre de son recueil (**Hymna et Cantica eucharistica**, à 2 voix égales avec accompagnement d'orgue ; in-4° de 32 p., broché 6 lires ; Turin, Lega Italiana Cattolica Editrice, 5, via Bellezia). Il y a là dix morceaux en l'honneur de la Sainte Eucharistie, écrits avec une facilité un peu molle, légèrement maniérée dans les mélodies et les rythmes, où se rencontrent de vraies perles harmoniques. Ces pièces feront merveille dans les milieux où l'on cherche à ramener vers le plain chant et la musique vraiment religieuse le goût d'un auditoire encore trop épris d'un genre plus profane.

IV. CANTIQUES FRANÇAIS. — M. l'abbé Roy continue ses publications, déjà annoncées et caractérisées ici. Nous recevons aujourd'hui six feuilles in-4° comprenant *Trois Motets* à 1 et 2 voix pour **Saluts**, *Deux Chants pour Messes de Mariage*, un cantique et des Invocations *A S. Vincent de Paul*, un *Cantique au Sacré-Cœur*, et trois cantiques *à la Sainte Vierge* (chaque feuille, 1 f. ; chez l'auteur, 226, route de Bordeaux, à Angoulême). Comme dans les précédentes publications du même auteur, les mélodies sont simples et belles, mais l'harmonie appelle quelques réserves.

LOURDES Hôtels & Pensions de Famille recommandés

BERNIS (ABADIE-CASTETS) — 60, rue du Bourg. — Prix modérés. —

A la CROIX des BRETONS Cuisine très soignée. Salles de Bains. Prix modérés. Rue **Peyramale.**

GESTA-BAYLAC, 4, Boulevard de la Grotte. Propreté irréprochable. — Chambres confortables. — Jardin d'agrément.

HEINS et du BOULEVARD, VILLAS de la SOLITUDE., Ouvert toute l'année. — Téléphone 63.

HILLOU, Villa Basilia, 37, rue de Bagnères. — Cuisine très soignée. — Propreté irréprochable. — Prix très modérés. Conditions spéciales pour groupes. Installation moderne. — Cours et jardins d'agrément.

Mme Marceline LOUIS, 27, Boulevard de la Grotte. — Journée complète 15 à 16 fr. Arrangt pr prêtres, chefs de groupe.

VILLA MADONNA, Avenue Peyramale, près de la Grotte. — Pension de famille premier ordre. —

MYRIAM-HOTEL, Quartier Peyramale. — Confort moderne. — Prix modérés. — Recommandé au Clergé et aux Familles.

N.-D. d'ISSOUDUN, Rue du Cinéma. — Moderne. — Cuisine soignée. — Propreté. — Prix modérés.

Villa N.-D. du Port et Châlet des Croisades, rue Peyramale, près l'Hôpital des Sept-Douleurs. A 3 minutes de la Grotte. GIRARD, propriétaire.

Hôtel de Rome, Rue de la Grotte, 53. — Prix très modérés. Conditions spéciales pour MM. les Eccl. et chefs de groupes. Mme Castay, prop.

SAINT-DOMINIQUE. Confort moderne. Prix modérés. — Veuve ABADIE 52, rue de la Grotte. —

VITRAUX D'ART
Charles CHAMPIGNEULLE
96, rue N.-D.-des-Champs, PARIS (VIe)
REPRÉSENTANT, MAQUETTES, CATALOGUES SUR DEMANDE

ŒUVRE OUVRIÈRE de l'abbé TRONCHET, R. C. Nogent l.016, fondée en 1887. Harmoniums garantis, prix réduits. Orgues à tuyaux. Pianos. Tous mobiliers d'églises, bancs, chaises, etc. 25 ouvriers avec machines-outils. Abbé TRONCHET, curé de Margon, Nogent-le-Rotrou (E.-et-L.)

VINS DE MESSE
— BANYULS DOUX & GRENACHE SEC —
vinifiés selon les décrets liturgiques
Roussillon et Vin blanc de table
Hré-P. SOULIER, à Collioure (Pyrénées-Orles) R. C. Céret 686
avec les meilleures références ecclésiastiques
Prix-ct franco. — Echantillons contre 2 fr. en t. poste

GRANDE NOUVEAUTÉ : La Vitre chimiq. perfectionnée, inusable, tirage illimité garanti. Prix réduits. A la P. H., chez Curé de Teloché (Sarthe).

ARTHRITIQUES

VICHY CÉLESTINS

Élimine l'Acide Urique

R. C. Paris 30051.

HOSTIES et VIN de MESSE

Communiqué de l'Archevêché d'Avignon :

« Nous recommandons à tous les prêtres l'ŒUVRE des PAINS d'AUTEL de Pernes (Vaucluse) et sa filiale l'ŒUVRE du VIN de MESSE de Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse). » Pour tous renseignements s'adresser à M. l'abbé MAMÉ, curé de Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse).

Pour le Luminaire Liturgique, les CIERGES de 1re Communion de toute forme et de toute qualité, les cierges de dévotion et les bougies stéariques, etc., s'adresser aux PP. Trappistes de N.-D. des Dombes, à Marlieux (Ain). — R. C. Trevoux n° 278.

R.C. Seine N° 50.826

Notre Nom sur un INSTRUMENT DE MUSIQUE
constitue une garantie absolue

J. Thibouville-Lamy & Cie

68 bis à 72, rue Réaumur, PARIS

*La plus importante Manufacture d'*INSTRUMENTS DE MUSIQUE *du Monde*
Fondée en 1790

Fournisseurs de l'Armée et du Conservatoire National de Musique de Paris des Missions Étrangères et des Congrégations

Demander catalogue et conditions confidentielles accordées aux Membres du Clergé

LIBRAIRIE Rene GIARD 2 Rue Royale LILLE

ACHÈTE *au maximum de leur valeur toutes bibliothèques à lots de livres de théologie, patrologie, littérature etc. fins d'éditions.*

ASTHMATIQUE GUÉRI *en 1 MOIS*

contre toute espérance, indique Méthode gratis
Ecr.: B. DALICHOUX, 27, rue V. Hugo, BOIS-COLOMBES (Seine).

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'abbé ROUS en 1871

SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE

Rose et Blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts

VINS CHOISIS de TABLE, blanc, rouge et rosé
livrés en barriques et feuillettes

Etablissements Veuve P. OLIVER
Bayuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales) R. C. Céret 614

Société Générale

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864 R. C. Seine 64.462
CAPITAL 500 MILLIONS
Siège social : 29, Boulevard Haussmann, Paris (9e)

97 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 546 agences en Province, 4 agences à l'Etranger (Londres, Barcelone et St-Sébastien, Espagne), correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Correspondant en Belgique : Société française de Banque et de dépôts, Bruxelles, 70, rue Royale. — *Anvers,* 74, pl. de Meir. — *Ostende,* 21, av. Léopold.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
SERVICE DE COFFRES-FORTS ET DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS
au siège social et dans les succursales, depuis 8 fr. par mois

Le Conseil d'administration de la Société Générale a nommé administrateurs : MM. Léon Cornudet et Henry Poirier qui étaient le premier : censeur, et le second directeur de cet établissement. Pour remplacer M. Cornudet, le Comité de censure a nommé censeur : M. Georges Verstraëte, secrétaire du Conseil d'administration, et à sa place M. Edmond Taffineau, directeur-adjoint.

ŒUVRE DES VINS DE MESSE
de la CAVE COOPERATIVE de GAILLAC (Tarn)

Autorisée de MGR L'ARCHEVÊQUE d'ALBI
et sous le patronage du clergé de Gaillac.
S'adresser à M. Pierre BERTRAND, Sous-Dr de la C. C. G.

POUDRE et CIGARETTES ESCOUFLAIRE contre

ASTHME

Bronchite Chronique

EMPHYSÈME et toutes les OPPRESSIONS
GUERISONS RADICALES dans des cas où tous les autres remèdes avaient échoué.
Mr CH. ESCOUFLAIRE, à BAISIEUX (Nord) envoie GRATIS et FRANCO une BOITE d'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS de GUERISONS.

TETRA GAZES Brevetés S.G.D.G. TETRA

CHEMISES, GILETS,
CALEÇONS "TETRA"

Tissus spongieux remplaçant avantageusement la flanelle.

EXIGEZ cette MARQUE

GROS : Société Française des Tissus TÉTRA
12, Rue de Hanovre, PARIS-2e
R. C. Seine 101 853

VINS DE MESSE

SOCIÉTÉ ANONYME VITICOLE

SEULE MAISON du diocèse dont les Vins de Messe soient garantis liturgiquement purs par l'Evêché de Perpignan.
S'adresser : Abbé P.-C. Aujaleu, Espira-de-l'Agly (Pyr-Or.)

FONDERIE SPÉCIALE DE CLOCHES
Les Fils de G. PACCARD
à Annecy-le-Vieux (Hte-Savoie)
Fondeurs de "La Savoyarde"
du bourdon de la victoire « La Jeanne d'Arc »
pour la cathédrale de Rouen
Sonnerie brevetée, à battant rétro-lancé, *supprimant toute peine pour le sonneur et annulant tout ébranlement aux beffrois.* R. C. Annecy 142

MALADES ABANDONNÉS

Demandez en toute confiance, une consultation gratuite, au Dr de notre Service Médical, qui vous prescrira, d'après la méthode du prêtre inventeur, les Remèdes Végétaux susceptibles de vous guérir radicalement. Méthode gratis.
Ecrire Vieille Cure des Phocéens, Nice (A.-M.)

EUCHROMINE (Déposée)

R. C. Seine 77.744

Peinture à l'eau silicatée en poudre, applicable directement sur tous les matériaux (pierre, brique, plâtre, bois, etc.), à l'intérieur et à l'extérieur. Economique, solide et lavable. 25 nuances. 9, rue du Congo, PANTIN (Seine).

ENGRAIS DEROME

BAVAY (Nord)

Registre du Commce d'Avesnes-s-Helpe N° inscrit 2895

VITRAUX L. BALMET

25, Cours Berriat, GRENOBLE. Vitraux en tous genres et tous styles Restauration (voir n° du 19 février de l'*Ami*).

HARMONIUMS RICHARD

PUISSANTS, ROBUSTES, PRIX RÉDUITS
— *TYPES SPÉCIAUX* pour l'EXPORTATION —
Contre ce BON : Envoi gratuit des Catalogues illustrés

PROCURE BRETONNE DU CLERGÉ, St-BRIEUC